

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(35^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Jeudi 26 Avril 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND DOUYÈRE

1. — Politique étrangère. — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1979).

MM. Jacques Blanc,
Guy Vadepiéd,
Michel Bérégovoy,
de Lipkoswski,
Bouvard,

Mme Duouy,
M. Jacques Godfrain,

Mme Soum,

MM. Debre,
Alain Vivien,
Bassinot.

M. Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. Dumas, ministre des affaires européennes.

M. Cheysson, ministre des relations extérieures.

Clôture du débat.

2. — Dépôt de projets de loi (p. 1999).

3. — Dépôt de rapports (p. 1999).

4. — Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat (p. 1999).

5. — Ordre du jour (p. 2000).

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND DOUYÈRE,
vice-président.

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration de politique étrangère du Gouvernement.

La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le ministre des relations extérieures, la manière même dont vous avez ouvert le débat traduit la réalité de votre politique étrangère. On pouvait attendre, en effet, une analyse globale de la situation politique du monde,

un exposé de votre conception des choses, un exposé sur la manière dont vous entendez permettre à la France de jouer un rôle dans le monde. Or, nous n'avons entendu ni cette analyse générale, ni l'exposé d'une véritable conception des choses. Vous vous êtes enfermé dans un récit d'événements avec un seul souci : en tirer des éléments de gloire pour M. le Président de la République et pour l'ensemble du Gouvernement.

Vous avez commencé votre intervention en rappelant un événement, paraît-il historique, à savoir la visite de M. Mitterrand aux États-Unis. Vous me permettez de trouver cela pour le moins étonnant, car aux États-Unis sa présence à la « une » de la presse et dans les grands médias a été — je puis l'affirmer, car j'y étais — moins importante que dans les journaux français.

Si je me livrais à une analyse de neuro-psychiatre je pourrais en conclure, monsieur le ministre, que vous aviez quelque chose à faire pardonner en mettant en avant cette visite aux États-Unis. Est-ce la présence de quatre ministres communistes dans le Gouvernement ?

M. Louis Odru. Depuis trois ans que cela dure !

M. Jacques Blanc. S'agit-il d'actions coupables menées dans tel ou tel point du monde et susceptibles de laisser s'installer ou se développer des éléments marxistes ? Je pense à vos rapports avec Cuba. Je pense aussi à un aspect de votre politique dont vous vous êtes glorifié ici, et sur lequel j'aimerais avoir des éclaircissements, à savoir l'attitude de la France envers le Nicaragua.

Vous nous avez rappelé que vous aviez rencontré huit fois M. Gromyko, votre collègue. Mais vous êtes passé assez vite sur le changement d'attitude de M. le Président de la République à propos des rencontres au sommet avec le numéro un de l'Union soviétique. Vous n'avez pas cherché à éclairer réellement les parlementaires que nous sommes sur les raisons qui ont conduit M. le Président de la République à changer d'attitude. Je ne porte pas un jugement de valeur : je fais un constat, et j'y reviendrai.

Par ailleurs, vous vous êtes cru obligé de montrer que, même s'il y a un ministre chargé des problèmes européens, vous n'entendez pas lui laisser le champ libre. Et vous nous avez expliqué quel est le rôle de la France en tant que président de la Communauté.

Vous vous êtes donc lancé dans ce récit d'événements, mais nous attendons toujours une clarification sur votre conception globale, sur l'approche qui est la vôtre pour permettre à la France de jouer son rôle dans le monde.

Peut-être, tout à l'heure, le ministre des affaires européennes viendra-t-il ici et sera-t-il plus attentif que vous ne semblez l'être à nos propos, monsieur le ministre. Je lui poserai alors un certain nombre de questions.

Pour ma part, je n'userai pas du ton polémique qui m'avait scandalisé dans la bouche de celui qui n'était alors qu'un député de l'opposition avant de devenir Président de la Répu-

blique. M. Mitterrand, qui, le jour où le Président de la République de l'époque, M. Valéry Giscard d'Estaing, avait eu le courage d'envoyer les troupes au Zaïre, s'était livré, sur un ton que jamais l'opposition n'utilisera ici...

M. Claude Estier, président de la commission des affaires étrangères. Ah ! Ah !

M. Guy Vadepier. C'est une plaisanterie !

M. Jacques Blanc. ... à une critique partisane et sectaire de cette décision. L'opposition d'aujourd'hui a un autre sens de ses responsabilités ! Et ce n'est pas ce ton que nous avons adopté lorsque le Gouvernement a décidé d'envoyer des troupes au Liban ou au Tchad. Nous avons su garder la mesure. Pourtant, M. Mitterrand n'avait pas su prendre une décision rapide et les interventions de nos troupes n'ont pas été accompagnées d'une définition précise de leurs missions. Certes, nous nous sommes associés au geste du Président de la République après le drame qui a frappé nos troupes au Liban. Nous l'avons fait parce que cela concrétisait l'unité nationale. Mais que personne ne voie dans cette attitude de dignité l'ébauche d'un quelconque consensus. En effet, monsieur le ministre, nous vous avons interrogé en commission des affaires étrangères, mais nous n'avons jamais reçu de réponse précise quant aux missions confiées à nos troupes.

Vous avez parlé de mission accomplie au Liban. On aurait aimé qu'aujourd'hui vous nous expliquiez comment celui qui demandait la tête du président Gemayel a été reçu aujourd'hui à l'Élysée, comment vous justifiez la position française ?

Au Tchad, vous affirmez que la France veut défendre les frontières des pays d'Afrique telles qu'elles existaient. Nous sommes d'accord sur cet objectif. Mais n'aurez-vous pas l'honnêteté et le courage de reconnaître qu'il aurait peut-être fallu intervenir plus tôt ? Est-ce que vous ne vous interrogez pas sur le risque de voir nos troupes ensablées sans mission bien précise ? Est-ce qu'il n'y a pas, là aussi, un danger d'assister à la répétition d'accidents dramatiques ?

Je vous pose ces questions avec mesure, monsieur le ministre, mais nous sommes en droit d'attendre des réponses de votre part.

Et pourquoi ne pas reconnaître que vous vous êtes trompé, que le Président de la République s'est trompé, pour expliquer le changement d'attitude de M. Mitterrand. En effet, dans la situation du monde, je ne vois rien qui soit susceptible d'expliquer que, tout à coup, M. Mitterrand dont nous n'avons pas oublié avec quelle ironie il avait traité du voyage à Varsovie de Valéry Giscard d'Estaing, change d'attitude et décide de rencontrer le numéro un soviétique. Je ne le lui reproche pas, ce n'est pas une critique. Mais pourquoi ce changement ? Que je sache, l'Afghanistan connaît peut-être les jours les plus dramatiques, alors que les tanks, vont détruire les villages dans les vallées. Que je sache, en Pologne, la situation ne s'est guère améliorée. Et lorsque Valéry Giscard d'Estaing s'est rendu à Varsovie on pouvait au moins penser qu'il voulait mettre en garde l'Union soviétique sur ce qui pouvait se passer à Varsovie. Car c'est sous le septennat de M. Mitterrand que l'état de siège militaire a été décrété à Varsovie et qu'on a étouffé tous ceux qui voulaient défendre une parcelle de liberté. Et, au Vietnam ou au Cambodge, malgré les déclarations, monsieur le ministre, aucune évolution ne se dessine qui pourrait faire espérer quelque chose.

Le Président de la République constate, et nous ne pouvons que nous en féliciter, que la France ne peut être absente d'un débat au sommet. Mais qu'il reconnaisse son erreur. Mais qu'on ait le courage de nous expliquer le pourquoi des choses. Il y aurait ainsi moins d'ambiguïtés et moins d'interrogations. En effet, actuellement, on peut se demander si ce n'est pas une raison de politique intérieure qui l'a conduit à ce changement d'attitude. Or il n'est pas bon pour la France que l'on puisse s'interroger. Il n'est pas bon que la politique extérieure de la France soit commandée par des préoccupations de politique intérieure. Et c'est l'un des reproches essentiels que je vous ferai : vous cherchez à utiliser la politique extérieure sur le plan intérieur. On l'a bien vu avec l'orchestration du voyage de M. Mitterrand aux États-Unis. On a tenté d'abuser l'opinion publique française. Et il y a de multiples contradictions dans votre politique et, hélas ! elles sont commandées, la plupart du temps, par ces problèmes de politique intérieure.

Vous avez parlé, monsieur le ministre, du problème européen avant même que votre collègue chargé des affaires européennes ne le traite. On pourrait déjà déceler là une certaine contradiction. Vous avez évoqué le traitement de choc de

Stuttgart. Je puis vous dire qu'un électrochoc cela provoque parfois des fractures, et que les résultats ne sont pas toujours très positifs. (Sourires.)

Monsieur le ministre des affaires européennes, vos propos d'aujourd'hui ne reflètent pas une analyse objective. Ce n'est pas la vérité que vous nous avez présentée. Vous avez simplement cherché des sujets de gloire pour le Président de la République et pour l'action du Gouvernement. A vous entendre, on pourrait croire que nous devons la présidence actuelle de la Communauté aux mérites de M. Mitterrand, alors que chacun sait bien que ce n'est qu'une affaire de calendrier. Vous essayez de toucher l'opinion, parce que la situation de l'Europe n'est pas facile. Et, parfois, vous savez trouver les mots qui frappent l'opinion. Hélas ! il y a un fossé entre les mots et les réalités. La preuve en est, monsieur le ministre des affaires européennes, que vous avez été obligé de violer ce que nous croyons être votre tempérament naturel en vous montrant, cet après-midi, inutilement agressif. Vous avez, en effet, traité les gouvernements précédents d'incapables, alors qu'ils vous avaient laissé une situation vis-à-vis des montants compensatoires complètement dégagée, puisque, en application de l'accord intervenu en 1977 et 1978, il n'y avait plus de montants compensatoires monétaires en 1981. Or vous avez été obligé de traiter de nouveau des montants compensatoires monétaires, fruits de trois dévaluations. Cela c'est bien une réalité !

On nous présente les différentes étapes au niveau européen comme des succès. M. Cheysson a déclaré qu'il n'y avait eu échec ni à Athènes ni à Bruxelles. Quant à vous, monsieur Dumas, vous avez annoncé le prochain sommet de Fontainebleau qui viendra fort à propos, au lendemain des élections européennes. On a bien vu aujourd'hui que votre préoccupation est de vous donner un rôle, et non de régler les problèmes.

Analysons les problèmes. Vous affirmez qu'on a obtenu à Bruxelles des résultats positifs. Je sais par expérience qu'au niveau européen aucun gouvernement français n'a jamais fait ce qu'il voulait. Et je ne prétends pas, à la différence de ce que faisaient vos amis lorsqu'ils étaient dans l'opposition, qu'on peut tout obtenir. Mais, de là à tout lâcher, il y a un pas que nous n'avions jamais franchi !

Or, à Bruxelles, la France a lâché sur tous les plans. On a fait de la Grande-Bretagne un bouc émissaire, et l'on a tenté de faire oublier la réalité de l'accord agricole. Fixer des quotas pour les productions laitières sans même obtenir ce que les Irlandais ou les Italiens ont obtenu, à savoir un certain nombre de dérogations pour les zones de montagne, par exemple, ce n'est tout de même pas un résultat très positif. C'est même très angoissant pour les régions de montagne, comme d'ailleurs pour l'ensemble de nos régions agricoles.

Vous avez évoqué le problème de l'élargissement de la Communauté. Je veux ici poser de nouveau une question que j'ai déjà posée en vain dans le cadre des questions au Gouvernement, comme je l'avais déjà fait, monsieur le ministre, en commission des affaires étrangères.

Le 18 octobre 1983, M. Rocard, ministre de l'agriculture, déclarait au conseil des ministres de la Communauté à Luxembourg, que le niveau de défense pour les producteurs méditerranéens est maintenant suffisamment renforcé pour ouvrir les négociations agricoles avec l'Espagne. C'est à partir de ce jour-là que la France a accepté qu'il y ait un accord des Dix pour que l'on ouvre effectivement la négociation avec l'Espagne. Or, M. Rocard, toujours lui, le lundi 9 avril, déclarait au quotidien *Libération* : « Pour le vin, il faut probablement reprendre dans son ensemble le règlement communautaire viticole. Je suis convaincu qu'il n'est pas possible de négocier sérieusement l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté sans une révision, notamment celle des mécanismes de distillation. »

Vous permettrez à ceux qui ont eu le courage, au moment où la jeune démocratie espagnole avait besoin d'être aidée, de donner un accord de principe politique, alors que vos amis dans des régions telles que le Languedoc-Roussillon nous entraînaient dans la boue, vous permettrez à ceux-là de vous demander si, tirant les conclusions de la déclaration de M. Rocard, le Gouvernement français a demandé que s'arrête la négociation agricole avec l'Espagne et le Portugal, et si vous pouvez vous engager à ne reprendre cette négociation que le jour où les règlements — vin, fruits et légumes — auront réellement apporté des garanties nécessaires aux producteurs méditerranéens, et où le financement de la politique agricole commune assurera son avenir. En effet, il n'y aurait rien de plus dangereux qu'un élargissement hâlé qui ferait exploser la Communauté. Et en disant cela, je n'ai pas le sentiment de défendre

une région ou des producteurs particuliers. J'ai simplement la volonté, Européen convaincu, de défendre les chances de l'Europe.

Monsieur le ministre, vous avez parlé d'une Europe à géométrie variable. J'aimerais savoir ce que vous entendez par là.

Cette expression mérite quelques explications, ne serait-ce que parce que, peut-être, elle laisse entrevoir une possibilité de réponse aux problèmes posés par l'élargissement. Encore faudrait-il connaître réellement la position de la France sur ce point !

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Jacques Blanc. Je vais conclure, mais je le ferai avec un peu de tristesse. En effet, j'aurais aimé qu'il puisse y avoir, dans le domaine de la politique étrangère, un consensus. Et s'il ne peut pas y avoir consensus, c'est d'abord parce qu'il y a des ambiguïtés, des contradictions et un manque de cohérence dans la politique du Gouvernement.

Par ailleurs, un pays dévalué — et trois dévaluations c'est la France dévaluée trois fois — un pays endetté, un pays où la clarification, et Dieu sait si on nous en a parlé, ne débouche que sur l'échec, est un pays qui perd sa capacité de jouer un rôle dans le monde.

M. Marc Verdon. C'est de l'autocritique !

M. Jacques Blanc. Mon cher collègue, personne, parmi ceux qui sillonnent le monde, n'a contesté le rôle qu'a joué la France du général de Gaulle, du président Pompidou ou de Valéry Giscard d'Estaing.

M. Marc Verdon. Vous avez arrêté de voyager !

M. Jacques Blanc. J'aurais aimé pouvoir dire que je me félicitais du rôle de la France de François Mitterrand dans le monde. Mais pour cela, encore faudrait-il que le Gouvernement réponde aux interrogations, ne s'enferme pas dans des contradictions. Car lorsqu'on ne dit pas la vérité, c'est souvent, hélas ! que l'on a des choses à cacher. Ce n'est pas cela qui grandira notre pays.

Nous aurions été prêts à nous associer à toute action qui aurait grandi la France. Vous ne nous en proposez pas. C'est le reproche que nous vous faisons. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Marc Verdon. Verbiage !

M. le président. La parole est à M. Vadepied.

M. Guy Vadepied. Messieurs les ministres, ce débat de politique étrangère trouve sa pleine justification aujourd'hui, dans un contexte international à bien des égards préoccupant, dans une Europe en crise à la veille des élections au Parlement européen, mais aussi dans une période difficile de renégociation des accords de Lomé III avec les pays A.C.P. — difficultés qui illustrent bien le désarroi des pays du tiers monde.

Un tel débat permet de rappeler que 400 millions d'hommes souffrent de la faim et qu'ils seront 800 millions à la fin du siècle. La réalité d'aujourd'hui, qu'il ne faut pas nous cacher, c'est la situation souvent dramatique de plusieurs centaines de millions d'habitants des Etats les plus pauvres, c'est en cours de la dette des pays en voie de développement de plus de 600 milliards de dollars, c'est une diminution constante depuis cinq ans des cours des produits de base, principales richesses de ces pays.

Le fossé entre le Nord et le Sud s'élargit. Le revenu annuel par personne dans les pays développés est passé de 3 841 dollars en 1950 à 9 684 dollars en 1980. Dans les pays les moins avancés, il est passé de 164 dollars à 245 dollars durant la même période.

Le problème de la faim devient endémique au point de créer des situations parfois dramatiques, comme dans certaines régions du Brésil ou au Mozambique, pour ne citer que ces pays. Pour le milliard d'hommes et de femmes qui subsistent au-dessous du seuil de misère, le revenu moyen n'a pas du tout augmenté au cours des dernières années. Ainsi, l'écart se creuse constamment entre les nations développées et les autres, le retard des plus défavorisés s'accroissant à l'intérieur même du tiers monde. L'analphabétisme s'étend ; il touchera demain, faute de mesures rapides de redressement, plusieurs centaines de millions de personnes.

Dans les pays les plus pauvres les dépenses de santé, loin d'augmenter, voire de se maintenir, ont tendance à diminuer. Quatre milliards d'hommes sont sans cesse menacés par la pauvreté, un milliard d'hommes poursuivis par la famine et le désespoir.

Ce constat, oserai-je dire, serait banal s'il ne recouvrait une réalité dramatique.

Face à cette situation, la France, depuis 1981, n'a pas cessé de prêcher la solidarité, de susciter une approche générale du développement mondial, d'une relance plus globale. M. le Président de la République déclarait notamment : « Lorsque le Nord se contente de sa propre reprise, croit-il un instant pouvoir retrouver seul un bien durable ? Et surtout, que propose-t-il aux vivants d'aujourd'hui et que propose-t-il aux deux milliards d'hommes et de femmes qui vont naître d'ici quinze ans ? ».

Il faut que les pays industrialisés adoptent une vue à long terme de l'économie mondiale et tirent la leçon de cette interdépendance mondiale. Le Nord a besoin du Sud pour sortir de la crise.

La France n'a pas failli à sa parole, puisque les transferts financiers qu'elle a effectués vers les pays en voie de développement se sont accrus d'un tiers en deux ans. La politique de coopération avec l'Afrique s'est accentuée.

L'aide publique est consacrée d'abord aux Etats dont les moyens sont les plus faibles et qui, par conséquent, ne peuvent pas se tourner vers des sources de financement privées.

La France s'est engagée à consacrer à son aide publique au développement 0,7 p. 100 du P.N.B. en 1988. Afin de répondre à la situation dramatique des pays les moins avancés, il a en outre été spécifié que, dès 1985, l'aide qui leur est destinée atteindrait 0,15 p. 100 de notre P.N.B.

Les propos que vous avez tenus cet après-midi, monsieur le ministre de la coopération, ne sont pas sans nous inquiéter, mais l'objectif de consacrer 0,70 p. 100 du P.N.B. à l'aide au développement en 1988 devrait être tout de même atteint, conformément à l'engagement pris.

Parmi les priorités de la politique de développement de la France, l'amélioration de la situation agricole et alimentaire des Etats du tiers monde se situe au premier rang. Toute une panoplie d'orientations pour réduire la vulnérabilité dans le domaine alimentaire des pays en voie de développement a ainsi été adoptée par le Gouvernement.

La France apporte son concours financier direct à de nombreux projets de développement. Près de 30 p. 100 des crédits du fonds d'aide et de coopération sont consacrés au développement rural.

La France participe, en outre, à l'effort d'aide de la Communauté européenne aux pays en voie de développement. Ainsi, elle participe à concurrence de 25 p. 100 au fonds européen de développement et à hauteur de 20 p. 100 à l'aide financée sur le budget de la Communauté.

Mais il est d'autres impératifs. Il faut ainsi renforcer le rôle des institutions multilatérales de financement du développement. Doit-on à cet égard souligner le rôle primordial de la Banque mondiale en matière de développement ? Ne peut-on souhaiter aussi que la Banque mondiale et le F.M.I. œuvrent davantage en commun pour donner plus d'efficacité à certaines procédures ?

On peut toutefois regretter les difficultés que rencontrent l'association internationale de développement et le fonds international de développement agricole, instruments efficaces de coopération internationale. La France a eu raison de réaffirmer sa préoccupation face à une telle situation. Elle a ainsi doublé sa contribution au fonds international de développement agricole.

Actuellement, alors que la capacité d'emprunt des pays en voie de développement s'est affaiblie et que les excédents des pays producteurs de pétrole disparaissent, c'est aux pays industrialisés d'assurer une relance de l'économie et de dynamiser le commerce mondial. Faute d'utiliser les marges de manœuvre dont nous disposons encore, nous tomberions dans un cycle de récession peut-être encore plus grave.

Malheureusement, les relations internationales sont plus l'illustration, nous le savons bien, des rapports de force, des conflits entre les nations, entre les peuples que celle de leur coopération ou l'expression des solidarités pourtant plus que jamais nécessaires.

Nombre d'orateurs l'ont souligné, les tensions s'accroissent. Les raisons en sont multiples : volonté hégémonique des grandes puissances, volonté expansionniste, notamment. Elles n'ont pas pour seule explication la crise économique, même si l'on peut imaginer que celle-ci, à bien des égards, en est la résultante.

Les tensions seraient moins fortes entre le Nord et le Sud, mais peut-être aussi entre l'Est et l'Ouest, dans un monde d'abondance, de croissance harmonieuse et d'inégalités moins choquantes.

Qui peut nier que la croissance des inégalités scandaleuses entre pays riches et pays pauvres est la source première de l'éclatement de ces mille foyers de guerre dans le tiers monde qu'illustrent tragiquement le Liban, l'Iran, l'Irak, mais aussi en Afrique — à laquelle, bien entendu, nous portons une attention particulière — les conflits qui ont été évoqués cet après-midi ?

Dans quelques jours l'O. U. A., l'Organisation de l'unité africaine, va se réunir. La sagesse africaine permettra-t-elle de surmonter les fermentations de division, les luttes d'intérêts, les conflits ? Tous ces différends sont connus : Sahara occidental, Tchad, Corne de l'Afrique. Ils sont bien souvent historiquement fondés. Mais ces antagonismes, l'histoire récente est là pour le prouver, sont porteurs de grande instabilité économique et politique.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la raison, le dialogue entre Africains permettent de surmonter les rivalités. C'est aussi pourquoi la France entend défendre un certain nombre de principes et agir en leur faveur : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, respect des frontières issues de la décolonisation, respect des souverainetés et des choix de chacun.

Sur ce point, pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre, comment s'exprime pratiquement la politique de la France ? Je pense en particulier à l'Afrique australe et à la Namibie, que vous avez évoqués cet après-midi, au Tchad, au Sahara occidental, aux problèmes de la Corne et, plus généralement, aux problèmes de l'Afrique.

Les tensions seraient moins fortes entre l'Est et l'Ouest et entre le Nord et le Sud, disais-je, dans un monde d'abondance. J'insisterai particulièrement, à cet égard, sur l'importance des enjeux de la convention de Lomé III.

En Europe, la crise de la Communauté et en particulier les difficultés dans lesquelles se déroulent les négociations de la convention qui lie les soixante-quatre pays A. C. P. à la Communauté sont assez préoccupantes. Il faut réaffirmer, dans le contexte international actuel, le caractère exemplaire des relations établies entre pays développés et pays en développement dans le cadre de la convention de Lomé.

Certes, une renégociation signifie imperfection, parfois échec. Certes, les résultats de Lomé I et Lomé II ne sont pas d'une extraordinaire importance ; certains ont même pu dire qu'ils étaient minces. Mais la valeur des principes qui ont été posés : contractualité, prévisibilité, gestion, diversité des instruments et des régimes commerciaux, ne peut être remise en cause. Pourquoi ?

Nous touchons ici un point du débat que je qualifierai d'idéologique, même si M. le ministre des relations extérieures semblait penser que certains organes de presse critiquaient les démarches qui tendraient à prouver l'importance des idéologies. Si la valeur des principes posés ne saurait être remise en cause, c'est parce qu'il n'y a pas d'autorégulation économique, d'équilibre naturel créé par un marché, d'ajustement automatique, comme l'affirment les chantres du néo-libéralisme-monetarisme, qu'ils soient les émules des écoles de M. Reagan, de Mme Thatcher ou de M. Chirac.

Aujourd'hui plus que jamais, dans la bourrasque économique, les règles sacro-saintes du laisser-faire ne peuvent qu'accroître le dérèglement, appauvrir les plus pauvres et, compte tenu de la profonde interdépendance qui nous lie, nous porter à nous aussi préjudice. Pour le tiers monde plus que pour le reste du monde, le système néo-libéral a échoué ; il a dramatiquement échoué.

Il faut convaincre les Français — et le temps fort des élections européennes va le permettre pour les socialistes en particulier — que nous devons contribuer davantage au développement des pays A. C. P. et, plus généralement, des pays en voie de développement malgré, et même plutôt en raison des difficultés de l'heure.

Cela veut dire — et je reprendrai ici les propos de M. Edgar Pisani, membre de la Commission européenne — « définir et lancer une politique d'intérêt mutuel ». Il s'agit là non « d'aider,

mais de construire ensemble ». « considérer que les pays européens et les pays A. C. P. sont des partenaires ; ne plus croire que l'Européen est un « aidant », un « donneur » et l'Africain, le Caribéen, l'homme du Pacifique, « une victime ».

Cela veut dire aussi se persuader que si la dépendance des pays A. C. P. est grande vis-à-vis de l'Europe, notre dépendance à leur égard est immense économiquement et stratégiquement : à titre d'exemple, je soulignerai que l'Europe n'a guère de ressources minérales et que le succès durable de notre reprise économique dépend aussi du redémarrage de nos clients privilégiés.

Cette politique d'intérêt mutuel suppose que nous augmentions le montant de l'aide au développement, que la Communauté prenne position sur la négociation de la dette des pays en voie de développement qui fait peser une charge annuelle telle qu'elle bloque à la fois le remboursement et les investissements de ces pays, que les mécanismes commerciaux et les approvisionnements de matières premières soient redéfinis dans une perspective de réciprocité des avantages, que la priorité, enfin, soit donnée aux problèmes alimentaires et que les mesures prises aillent dans le sens de l'autosuffisance alimentaire des pays en voie de développement.

J'aimerais maintenant, messieurs les ministres, appeler votre attention sur quatre points clés qui caractérisent la renégociation des accords de Lomé : le premier concerne le Stabex, le deuxième, l'aide alimentaire à long terme, le troisième la coopération socio-culturelle et le quatrième la coopération universitaire.

Sans doute, le Stabex est un des systèmes les plus originaux mis en place pour l'aide au développement puisqu'il a pour objet de stabiliser les ressources que les pays A. C. P. tirent de leurs exportations. Mais il connaît des difficultés. Certains ont pu voir dans son fonctionnement des « effets pervers » comme le fait, par exemple, de décourager certains pays de transformer eux-mêmes leurs matières premières.

Le Stabex est au centre de la renégociation. Il doit, à notre sens, être amélioré, et l'amélioration de l'efficacité des moyens mis en œuvre passe sans aucun doute par une augmentation de ses moyens, une utilisation et un contrôle plus sectoriels de ses transferts. Elle passe peut-être aussi, dans le cadre des contrôles, par une confiance réciproque plus grande.

En ce qui concerne l'aide alimentaire, les surplus de l'Europe que l'on a du mal à gérer sont choquants face aux besoins tragiques des pays en voie de développement. La mobilisation des crédits pour une aide alimentaire immédiate est impérative et il faut l'accroître.

J'ai bien noté, monsieur le ministre de la coopération, votre préoccupation dans ce domaine. Mais les dangers d'une démarche fondée exclusivement sur l'aide alimentaire ne sont plus à démontrer : la dépendance alimentaire est inacceptable. Chaque pays, chaque ensemble régional doit tendre à produire sa propre subsistance. Ces stratégies d'autosubsistance signifient développement rural, accroissement des productions paysannes, services diversifiés, structures et moyens de formation et d'éducation.

Pour la coopération socio-culturelle, un universitaire déclarait récemment : « Bien des projets et programmes de développement doivent leur échec total ou partiel à la méconnaissance organisée ou inconsciente du fonds culturel dans lequel tentaient de s'insérer les actions entreprises. » L'introduction de nouveaux modes d'alimentation habituée un pays à se détourner de produire ce qu'il savait produire et consommer. L'introduction de modes de production ayant fait leurs preuves dans d'autres pays renforce le développement d'une dépendance multiforme des pays en voie de développement. La campagne normalement productrice devient consommatrice de produits qui viennent de la ville ; on crée des silos portuaires et non villageois, le système de transport s'inverse.

Tous ces effets pervers ont été analysés et dénoncés par M. Pisani et démontrent combien le développement ne passe pas par une vision uniforme imposée par les pays industrialisés.

La coopération socio-culturelle doit donc s'étendre et se renforcer. Pour qu'elle le puisse, une coopération universitaire plus étroite est sans doute nécessaire. J'en terminerai par là.

J'emprunterai très largement sur ce point à la résolution récente d'une assemblée de l'association internationale des parlementaires de langue française. Selon cette résolution, « les échanges culturels étant appelés vraisemblablement à devenir un chapitre important des prochains accords de Lomé et en raison de certaines lacunes actuelles, la coopération inter-universitaire doit désormais être conçue dans un champ plus vaste et se voir assigner de nouvelles finalités ».

Ces finalités, c'est mettre le potentiel de connaissances des pays A. C. P. et des pays européens au service du développement, étendre la collaboration entre universités des pays A. C. P. et celles des pays européens, desserrer la dépendance des universités des pays A. C. P. vis-à-vis d'un savoir si peu ancré dans leur propre environnement, leurs réalités nationales, régionales ou locales.

A quand la création d'une grande université de coopération et développement mixte Europe — pays A. C. P. où seraient également traités les problèmes de technologie adaptée à ces pays ?

M. Christian Nucci, ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement. Nous y allons !

M. Guy Vadepiéd. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le débat public est le moment privilégié pour nous poser ces questions importantes, peut-être trop ignorées, pour tenter d'y répondre et, face à l'opinion publique, affirmer nos convictions.

Développer nos actions de coopération entre la France, l'Europe et le tiers monde est une réponse à la crise, qui rend parfois si dure la vie quotidienne des Français. Notre tâche la première, peut-être la plus urgente, est d'en convaincre les citoyens.

Un débat de politique étrangère se doit, me semble-t-il, messieurs les ministres, mes chers collègues, d'y contribuer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. Messieurs les ministres, mes chers collègues, un débat de politique étrangère est l'occasion pour la représentation nationale de faire le point sur les nombreux problèmes qui se posent dans le monde et qui, dans bien des cas, présentent une menace pour la paix.

Pour ma part, je me limiterai aux problèmes du Proche-Orient et j'évoquerai ensuite la présence de notre pays en Extrême-Orient.

Au Proche-Orient, bien des évolutions ont eu lieu depuis notre dernier débat, mais, sur le fond, la situation n'a pas changé.

Au Liban, les différentes forces composant la réalité de ce pays sont toujours à la recherche d'une réconciliation difficile à réaliser et plus de la moitié du pays demeure sous le contrôle d'armées étrangères.

La guerre entre l'Irak et l'Iran s'enlise dans l'horreur et la solution au problème palestinien est encore lointaine.

Tels sont les grands problèmes qui se posent dans cette région du monde.

Au Liban, la France a rempli avec honneur, courage et efficacité une mission de paix. Elle a contribué à la sauvegarde et au départ dans la dignité des soldats palestiniens se trouvant à Beyrouth, puis à la protection des survivants des camps de Sabra et de Chatila, à un échange de prisonniers entre l'O. L. P. et Israël, marquant ainsi sa volonté d'agir en faveur des droits de l'homme et d'encourager les chances d'un dialogue politique au Proche-Orient.

Il en est de même lorsqu'elle a apporté une aide sous forme d'escorte à des navires grecs évacuant, sous l'égide des Nations unies, les combattants de l'O. L. P. assiégés à Tripoli.

Maintenir un Liban indépendant et souverain, ce qui veut dire une nation reconciliée et évacuée par les armées étrangères, tel est l'objectif du Gouvernement, objectif que le groupe socialiste approuve totalement car il s'inscrit dans notre tradition républicaine de liberté pour tous les peuples du monde. De plus, cet objectif prend en compte le rôle historique que la France a tenu dans cette région.

Le contingent français de la force multinationale s'est retiré du Liban dans la dignité et après avoir provoqué l'admiration de ce pays, toutes tendances confondues. Il a payé très cher sa contribution à la recherche d'une solution pacifique au Liban. Lentement, malgré les embûches, ce pays sort du chaos et, espérons-le, s'achemine vers la paix. Ainsi, le sacrifice de nos soldats n'aura pas été vain, même s'il est douloureusement ressenti.

Aujourd'hui, la France est encore présente au Liban par ses soldats membres de la F. I. N. U. L. et par ses observateurs militaires à Beyrouth. Contrairement aux Etats-Unis d'Amérique qui, après avoir accumulé les erreurs politiques, se sont

retirés dans la précipitation, le crédit de notre pays est immense. Il l'est, monsieur le ministre, du fait de la politique que vous avez menée avec conviction et persévérance. Aujourd'hui, un gouvernement d'union nationale se met en place ; nous devons l'aider à surmonter les difficultés qu'il rencontrera pour affirmer sa souveraineté sur l'ensemble du pays.

La paix au Proche-Orient passe bien entendu par la réconciliation libanaise, mais aussi par le règlement du problème palestinien et par la reconnaissance de l'Etat d'Israël par ses voisins.

La résolution 242 du conseil de sécurité des Nations unies, adoptée en novembre 1967, énonce les principes qui peuvent conduire à une paix durable. Comment peut-on engager un processus de paix dans une région où les positions ont été et sont encore radicalement opposées ? Peut-on dissocier la légitime revendication du peuple palestinien et la reconnaissance du droit d'Israël de vivre en paix et d'être accepté par tous ? Je ne le pense pas.

La guerre, le terrorisme, les annexions de territoires et la colonisation des terres sont autant d'obstacles à une solution pacifique.

Pourtant, le désir de paix est grand — j'ai pu le constater sur place.

Des voix s'élèvent en Israël et en Cisjordanie pour réclamer le dialogue entre les deux peuples. Mus par une aspiration profonde à la paix, des hommes souhaitent mettre un terme à plus d'un demi-siècle d'incompréhension et de lutte.

Pour illustrer la pensée de ces hommes militants de la paix et de la réconciliation, je me permets de rappeler le propos d'un syndicaliste arabe, de nationalité israélienne, qui affirmait que la Palestine était sa mère, Israël son père et qu'il souhaitait l'entente entre les deux.

Là est le drame : des hommes veulent vivre en paix, et l'accumulation de la haine, souvent au service d'ambitions, provoque une situation qui engendre la violence, puis la répression et de nouveau la violence.

Le propos que j'ai rapporté nous permet de mesurer l'anxiété, le désarroi, mais aussi l'espérance d'hommes et de femmes qui veulent vivre en paix.

Les positions des uns et des autres sont connues. J'en rappellerai brièvement l'essentiel.

Israël n'entend pas négocier avec les Palestiniens tant que ceux-ci n'auront pas clairement reconnu son droit à l'existence et condamné le recours à la violence.

Israël est partagé entre ceux qui souhaitent accorder à la Cisjordanie l'autonomie interne dans le cadre d'un Etat israélien, tout en étendant les implantations de colonisation, et ceux qui, condamnant ces implantations, recherchent un compromis territorial.

Les Palestiniens sont unis pour obtenir le droit à l'existence, mais ils divergent sur les méthodes à employer pour atteindre le but. Ils sont partagés entre ceux qui ne reconnaissent comme seule méthode que la lutte armée, ceux pour qui la solution passe exclusivement par la négociation et ceux qui n'ont pas encore véritablement choisi entre ces deux voies.

L'Egypte, tout en étant fidèle aux accords de Camp David, est soucieuse de son retour dans le camp arabe.

La Jordanie recherche un accord avec l'O. L. P. avant de prendre toute initiative mais rappelle que la Cisjordanie fait partie de son territoire.

Cette énumération est schématique. Il faudrait y ajouter : le consensus israélien sur la nécessité de garantir la sécurité de leurs frontières ; la lassitude du peuple palestinien devant la guerre ; le recul politique de ceux qui appartiennent au Front du refus ; le conflit irako-iranien et ses conséquences sur la stabilité de la région, conflit qui inquiète de nombreux responsables de cette région ; l'attachement des responsables aux déclarations publiques — ainsi, les dirigeants israéliens ont cru à la volonté de paix du Président Sadate quand celui-ci s'est adressé dans ce sens à son peuple.

Face à cette situation, la France a rappelé inlassablement les principes auxquels elle est profondément attachée :

Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ; c'est ainsi que le peuple palestinien a le droit de se doter des structures politiques et administratives de son choix ;

Droit à la sécurité pour tous les Etats, garantie de leurs frontières ; et c'est valable pour l'Etat israélien, dont l'existence ne doit plus être remise en cause ;

Respect des décisions internationales; la paix au Proche-Orient doit être négociée entre les nations et peuples de cette région.

Votre action, monsieur le ministre, vise au respect de ces principes. En juillet 1982, la France et l'Égypte avaient présenté au conseil de sécurité des Nations unies un projet de résolution. Pensez-vous reprendre une initiative de ce genre afin de déboucher sur un processus de paix ?

En ce qui concerne le conflit entre l'Irak et l'Iran, l'escalade dans l'horreur continue et les victimes sont de plus en plus nombreuses. Vous avez condamné l'emploi des armes chimiques, appelé à une solution politique pour mettre un terme à cette guerre, et vous avez eu raison.

Des informations récentes font état des possibilités de l'Iran de se doter de l'arme atomique dans un délai de deux ans. C'est un argument de plus pour mettre tout en œuvre afin de parvenir à un accord de paix.

La poursuite de cette guerre crée les conditions de déstabilisation dans cette région si importante pour les économies du monde industrialisé.

Avant de conclure, j'évoquerai le rôle de la France en Extrême-Orient.

Au cours de la décennie précédente, notre pays fut pratiquement absent de cette région qui comprend plus d'un tiers de l'humanité et dont le rôle économique prend une importance considérable.

Le Japon est devenu la puissance économique que l'on sait. La Corée du Sud suit la même voie et d'autres pays se développent rapidement. C'est le cas notamment de la Chine, du Viêt-Nam et de l'Indonésie. Dans une dizaine d'années, cette région deviendra un pôle économique avec lequel les autres nations devront compter.

Notre pays est insuffisamment implanté tant en Chine qu'en Asie du Sud-Est, même si depuis deux ans des progrès ont été enregistrés, à la fois sur le plan économique et dans le domaine culturel.

À l'automne prochain, la télévision chinoise intégrera dans ses programmes des émissions permettant d'apprendre notre langue. Des contrats sont signés et des projets sont en cours de négociation ou réglés, comme pour les deux fusées Ariane qui viennent de faire l'objet d'une option, mais c'est encore peu par rapport à l'importance du marché.

Pourtant, les rapports politiques que nous entretenons avec la Chine sont bons et les convergences entre nos positions et celles des dirigeants chinois sont nombreuses, qu'il s'agisse de l'équilibre des forces dans le monde, de l'Afghanistan ou du Cambodge.

Monsieur le ministre, la visite du Président de la République en Chine a marqué un resserrement de nos liens avec ce pays. Envisagez-vous d'intensifier les contacts au moment où les États-Unis d'Amérique, à l'occasion de la visite de leur président, cherchent à obtenir l'ouverture de la Chine à leurs entreprises ?

Concernant le Viêt-Nam, où notre présence est également très faible, les échanges que nous avons avec ce pays demeurent limités en raison de ses difficultés financières. Nous sommes son principal créancier et les crédits prévus par le protocole financier du mois de décembre 1981 n'ont pas été engagés à cause du non-paiement des dettes antérieures.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, faire connaître à la représentation nationale les évolutions prévisibles concernant cet aspect financier de nos relations avec le Viêt-Nam, qui, me semble-t-il, empêche une progression de nos ventes dans ce pays ?

La France, du fait de sa politique courageuse, respectueuse du droit des peuples, soucieuse de l'application des décisions internationales, est de plus écoutée, respectée et admirée dans le monde.

Nous le devons à l'action du Président de la République et à la vôtre, monsieur le ministre.

Au nom des socialistes, je vous demande de continuer dans cette voie, sachant qu'elle est difficile mais que la France en sortira grandie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. de Lipkowski.

M. Jean de Lipkowski. Monsieur le ministre, je suis au regret de vous dire que vos déclarations sur le Tchad ne nous paraissent pas satisfaisantes.

Certes, on ne peut être que d'accord sur les objectifs que vous avez fixés : respect de l'intégrité de ce pays, caractère inviolable de ses frontières, respect du gouvernement légal, refus de voir ce gouvernement renversé par la violence. Nous sommes d'accord sur tout cela et nous ne contestons pas que l'envoi de nos forces ait empêché les Libyens de parvenir à N'Djamena.

Il n'en reste pas moins que vous êtes dans l'impasse, tant les moyens que vous avez choisis au service de cette politique sont inadaptés et dangereux. Je vous avais pourtant prévenu dès le début que vos moyens étaient inadaptés.

Je reste encore confondu par l'immobilisme dont vous avez fait preuve lorsque, Hissène Habré ayant repris Faya-Largeau, vous avez, sans broncher, laissé Kadhafi l'en déloger, alors qu'il s'agissait d'une agression caractérisée.

Entre la frontière libyenne et Faya-Largeau, il y a plusieurs centaines de kilomètres. M. Hérnu avait estimé, devant les commissions des affaires étrangères et de la défense réunies, que clouer au sol les colonnes blindées libyennes qui déferlaient de la frontière était « un jeu d'enfant ». Que ne l'avez-vous fait ? Je ne veux pas naturellement, compte tenu de l'amitié et de l'estime que j'ai pour lui, compromettre M. le ministre de la coopération en rendant hommage à sa perspicacité, mais je crois savoir qu'il partageait ce sentiment. Je le dis donc *mezzo voce*, monsieur Nucci, mais l'histoire retiendra votre perspicacité. Le passé est le passé. Il fallait clouer au sol les colonnes libyennes avant qu'elles ne reprennent Faya-Largeau. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

C'est ce que nous avions fait à Zouerate et comme nous l'avions fait ensuite au Zaïre.

M. Marc Verdon. Quel enthousiasme !

M. Jean de Lipkowski. Mais, je le répète, le passé est le passé, et je n'y reviens pas, sauf pour constater votre indécision et votre incapacité à faire respecter les engagements que vous avez réitérés à cette tribune et que le Président de la République avait pris solennellement à Vittel, devant l'Afrique entière réunie.

En vérité, lorsqu'on constate la réalité sur le terrain, votre politique revêt un aspect incantatoire.

En fait d'intégrité territoriale, où en êtes-vous ? Vous n'avez obtenu, après la prise de Faya-Largeau, que le statu quo. Bien sûr, vous avez remonté votre « ligne » d'une centaine de kilomètres après la perte d'un Jaguar, mais vous êtes « enterré » sur ce quatorzième parallèle.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, et **M. le ministre chargé de la coopération et du développement.** Seizième !

M. Jean de Lipkowski. Seizième, en effet !

Et vous proclamez votre décision de ne surtout pas en bouger, donnant ainsi une sorte de feu vert à M. Kadhafi pour rester là où il est.

En fait de reconnaissance du gouvernement légal et de réconciliation nationale, où en êtes-vous ? Vos tergiversations, vos va-et-vient injustifiables à Tripoli — je connais Kadhafi pour l'avoir vu quelque onze fois, et je sais que c'est non par la gentillesse mais par la fermeté qu'on peut l'influencer — ...

M. Jacques Blanc et M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. ... votre candeur, qui vous conduit à croire que M. Mengistu, président de l'O.U.A., pourra vous décharger du fardeau, vous ont conduit dans l'impasse.

Vous réécusez l'enlisement, mais vous n'avancez nulle part, ni sur le plan diplomatique ni sur le plan militaire.

Ne vous étonnez donc pas que M. Kadhafi, rassuré par vos propos apaisants, se mette aujourd'hui à réaffirmer ses droits sur le nord du Tchad, qu'il considère comme « le prolongement normal de la Libye ».

Tripoli n'a pas bougé d'un millimètre et vous vous bercez d'illusions en pensant que les Libyens lâcheront prise sous l'effet de l'usure de leur matériel et de la démoralisation. Je souhaiterais que vous ayez raison, mais votre pari me paraît risqué.

Cela étant, il ne suffit pas de critiquer. Je vous proposerai donc trois avancées.

Sur le front intérieur tchadien, d'abord.

Votre diplomatie doit déployer toutes ses ressources et son influence pour parvenir à une véritable réconciliation nationale entre Tchadiens. Il est plus que temps. Chacune des parties doit aujourd'hui être placée au pied du mur. Oui ou non, les Tchadiens veulent-ils préserver leur unité et l'intégrité de leur territoire ?

C'est à la France de poser cette question et de s'entremettre. Elle ne doit pas « repasser le bébé » à l'O. U. A.

Il convient donc de réunir une conférence, pour progresser dans la voie de la réconciliation et savoir qui, au Tchad, veut la paix et qui veut la guerre.

D'ores et déjà, le président Sassoun N'Guesso paraît disposer à accueillir à Brazzaville toutes les tendances du Nord et du Sud. Il ne s'agit pas, en effet, de s'obnubiler sur Goukouni, qui ne paraît plus avoir beaucoup d'importance tant il est devenu un instrument entre les mains de Tripoli.

Quoi qu'il en soit, un gouvernement légal, fortifié par la participation d'autres tendances, aujourd'hui sur la réserve, devrait aussi, je vous l'accorde, recevoir l'appui des grands dirigeants africains. Car, si la France doit prendre ses responsabilités, l'Afrique doit aussi prendre les siennes. Un tel processus — réconciliation nationale avec l'aval des dirigeants africains — ôterait à Kadhafi tout prétexte pour se maintenir au Nord.

Encore faut-il lui dire vigoureusement que sa présence y est inadmissible, au lieu de lui dire amicalement qu'il peut y rester impunément sans que nous bougions.

La deuxième avancée que je vous suggère concerne donc le colonel Kadhafi.

Il n'est pas acceptable que ce dernier puisse réaffirmer ses droits sur le Tchad sans susciter une vigoureuse et solennelle réaction de la France. Le chef de l'Etat libyen doit savoir qu'il ne pourra rester en toute impunité au Tchad. Dites-lui calmement, mais carrément, que le nord du Tchad ne sera jamais libyen.

Enfin, il nous faut parallèlement agir sur un troisième front : le dispositif de nos forces au Tchad.

L'objectif est clair — M. Couve de Murville l'a exposé du haut de cette tribune. Il s'agit de sortir de l'enlèvement.

Vous avez opté pour un dispositif terrestre massif. Avec quel succès ? Vous vous trouvez, en réalité, dans la terrible situation de ne pouvoir ni gagner la paix, ni gagner la guerre.

Pour être efficace, notre présence devrait être moins vulnérable, plus opérationnelle, donc plus dissuasive. Il faut donc procéder à un remaniement de notre dispositif, lequel, actuellement, me paraît inadapté.

En clair, il convient de ne pas renforcer — si ce n'est d'alléger — notre dispositif terrestre, et de renforcer au contraire nos moyens aériens.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Jean de Lipkowski. Ces moyens aériens, vous seriez d'ailleurs conduit à les employer si Kadhafi s'avisait de construire une piste d'aviation à Faya-Largeau — si j'en crois ce qu'a solennellement déclaré M. Henu devant les commissions des affaires étrangères et de la défense réunies.

Alors, adaptons nos forces à la situation sur le terrain.

Un renforcement de l'aviation s'impose.

Fournissez aux forces tchadiennes tout l'équipement et l'entraînement nécessaires. Et surtout, cessez, comme l'a fait M. le Premier ministre et comme vous l'avez fait vous-même, de vous lier les mains à l'avance en vous interdisant un soutien aérien aux côtés d'un gouvernement légal qui, fort de son unité nationale reconstituée, en viendrait à une épreuve de force en réponse à une provocation libyenne.

Tout doit être fait pour ne pas en venir à cette extrémité, mais celle-ci ne peut pas être exclue compte tenu des récents propos de M. Kadhafi. Ne vous liez pas les mains à l'avance ! Ne transformez pas notre corps expéditionnaire en une sorte de boxeur qui se battrait avec une main attachée derrière le dos.

En tout cas, rester dans l'immobilisme actuel, c'est entamer gravement la crédibilité de la France en Afrique.

En vertu des accords passés ou simplement de nos engagements moraux, nous sommes considérés par les jeunes Etats africains comme les garants de leur indépendance et de leur sécurité.

Or, à travers le Tchad, ce malheureux pays pour lequel nous dépensons 110 millions de francs par mois, qui pourraient être mieux employés, ne serait-ce que pour contribuer à son développement, c'est le capital de confiance dont jouit la France en Afrique qui est en jeu. Alors, ne vous enlisez pas ! Votre action doit être à la mesure de cet enjeu. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bouvard.

M. Loïc Bouvard. Messieurs les ministres, dans le laps de temps qui m'est imparti, je me contenterai de traiter de la politique de la France en Amérique centrale.

Vous nous avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre des relations extérieures, que la France avait un comportement clair et que ses actions étaient « responsables » et vous avez même surenchéri en ajoutant que c'était ce que les Etats-Unis attendaient de leurs alliés.

Il est curieux, en vérité, que vous alliez chercher pour vous justifier une quelconque approbation des Etats-Unis !

Pour ma part, je m'en tiendrai aux principes dont vous nous avez dit que l'on vous accusait de trop parler. Mais, monsieur le ministre, c'est qu'il faudrait alors que vous mettiez votre politique en conformité avec les principes. Car au nombre de ceux-ci, vous avez cité tout d'abord la lutte contre les totalitarismes — fort bien, mais vous vous êtes contenté de parler du Chili — puis vous avez cité la défense absolue des droits de l'homme.

Et pendant le même temps, on vous a vu soutenir le gouvernement sandiniste au Nicaragua et le gouvernement Bishop à la Grenade et condamner les Américains en vous drapant dans les autres principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat.

Je conviens avec vous, qu'il faut se garder d'intervenir ici ou là au nom de la morale ou de la morale politique sous peine de mettre les pays à feu et à sang ; mais de là à se voiler la face, à ne pas vouloir regarder, précisément, la vérité en face, à soutenir le prétendu bon droit et la légitimité de gouvernements qui, à l'évidence, bafouent les droits de l'homme ou se maintiennent par les emprisonnements arbitraires, la torture et l'assassinat, tel Bishop assassiné par Austin et Coard, il y a un pas que vous franchissez allégrement, ce qui ne me paraît pas admissible.

Car vous ne pouvez pas ne pas savoir, monsieur le ministre, qu'au Nicaragua, une dictature révolutionnaire marxiste est en train de s'installer en étouffant la frêle démocratie qui avait bien provisoirement remplacé la dictature somoziste.

Vous ne pouvez pas ne pas savoir — ou bien vous ne voulez pas savoir — que dans ce pays des hommes sont emprisonnés pour leurs idées et gardés en prison sans jugement, qu'une petite minorité de marxistes s'est arrogé tous les pouvoirs, qu'elle mobilise le peuple par les moyens totalitaires qui sont le lot commun des régimes de derrière le rideau de fer, avec censure et comité de vigilance à l'appui.

N'oubliez pas que l'année 1983 a été particulièrement noire pour les Nicaraguayens. Le nombre élevé d'arrestations arbitraires, l'absence de garanties légales, la suspension des droits politiques, le manque de liberté d'expression, les attaques contre les dirigeants catholiques, par ailleurs tournés en dérision, la mise sur pied de tribunaux politiques sans garanties judiciaires, les pressions exercées auprès des gens pour qu'ils deviennent des indicateurs de la sécurité de l'Etat se sont développés à un rythme constant l'année dernière.

Ces différents faits sont relatés dans le rapport annuel 1983 de la commission permanente des droits de l'homme au Nicaragua qui apporte des précisions particulièrement intéressantes et pertinentes compte tenu de l'indépendance d'esprit de cette commission qui, sous la dictature précédente, n'avait pas hésité à défendre avec courage les opposants au régime Somoza.

Monsieur le ministre, c'est cela la réalité nicaraguayenne. Je le sais, j'y suis allé voici un an et j'ai pu juger par moi-même des risques que l'on encourrait à s'y comporter en homme libre.

Et vous ne pouvez pas ne pas savoir qu'à la Grenade, en quatre ans, ce petit pays de 100 000 habitants était devenu une forte-ress armée, disciplinée, appauvrie, d'où les touristes étaient bannis, mais où l'on construisait un aéroport gigantesque pour avions militaires, les prisons étant par ailleurs pleines de citoyens arrêtés pour délit d'opinion.

Dans les deux cas, les Cubains, dont on sait pour qui ils travaillent, avaient été appelés en nombre, et en plus de leurs médecins et de leurs instituteurs, ils avaient amené leurs soldats, leurs armes et leur idéologie. Telle est la réalité.

Cette implantation cubaine n'était qu'un tremplin pour exporter la révolution marxiste, d'une part en Amérique centrale et d'autre part dans les Caraïbes.

Pour m'être rendu à la Grenade en décembre dernier, je puis vous dire que j'y ai trouvé un peuple libéré du joug marxiste et respirant à nouveau l'air de la liberté.

M. Jacques Blanc. Très bien :

M. Loïc Bouvard. Et j'ai pu parler avec des centaines de personnes.

Vous avez raison, monsieur le ministre, de condamner les totalitarismes de droite et vous avez raison de condamner la situation en Pologne ou en Afghanistan, mais où a-t-on vu ailleurs qu'à la Grenade un régime communiste léniniste-marxiste renversé ?

Ce qui est méritoire, ce n'est pas de remplacer une dictature de droite par une dictature de gauche, mais par la démocratie. Et si l'on voit parfois des dictatures de droite remplacées par un régime démocratique, comme cela vient d'être heureusement le cas en Argentine, où voit-on dans le monde des dictatures de gauche, celles du goulag, remplacées par des démocraties ?

Il n'y a donc pas de parallèle et nous ne pouvons pas nous faire les complices des régimes marxistes d'Amérique latine, tout en condamnant ces régimes et ces hégémonies en Europe, comme vous le faites à juste titre. La liberté ne se divise pas.

Non, monsieur le ministre, votre politique n'est pas claire, comme vous l'affirmez en vous délivrant un satisfecit, elle n'est qu'un clair-obscur, et nombreux sont dans le monde ceux qui, tout en approuvant votre attitude face aux Soviétiques en Europe, ne comprennent pas et n'approuvent pas la politique de la France vis-à-vis de l'Amérique latine. Questionnez- donc à ce sujet les gouvernements des démocraties que sont le Venezuela et la Colombie !

Certes, M. Chandernagor, qui vous remplaçait ce jour-là, n'avait répondu, le 6 mai 1983, que la France ne livrerait plus d'armes au Nicaragua. C'est donc qu'elle en avait livré. Certes, vous n'avez pas cité tout à l'heure la Grenade, lorsque vous avez parlé du droit à l'autodétermination, mais quel tollé dans la condamnation du débarquement des Américains, au lendemain de l'assassinat de Bishop par ses prétendus amis !

Non, monsieur le ministre, votre politique n'est pas claire. Vous n'avez certes pas tort de vouloir garder le contact et de tenter de ramener le Nicaragua dans le camp des non-alignés. Mais votre politique gagnerait en force, précisément sur le plan des principes si vous ne jetiez pas le trouble en feignant de croire, et de faire croire, que le régime sandiniste est acceptable pour une démocratie comme la France.

Le régime sandiniste n'est ni plus ni moins qu'un régime communiste-marxiste et je vous donne rendez-vous pour les élections qui devraient avoir lieu et dont nous savons qu'elles ne seront pas plus libres que dans les régimes de l'Europe de l'Est, régimes, que je sache, que les socialistes français n'approuvent pas. Alors de grâce, monsieur le ministre, qu'il n'y ait plus de votre part deux poids, deux mesures, une vérité pour l'Europe et une vérité pour l'Amérique latine !

M. Michel Debré. Très bien !

M. Loïc Bouvard. Il est préférable d'adopter une position qui permette de contribuer autant que faire se peut à l'avènement ou à la consolidation de la démocratie dans ces pays situés dans une zone hautement stratégique.

A cet égard, les efforts entrepris par le groupe de Contadora, pour trouver des solutions régionales aux problèmes qui se posent en Amérique centrale me semblent particulièrement intéressants.

De même, le score obtenu par Napoléon Duarte au premier tour des élections au Salvador me paraît un fait encourageant et porteur d'avenir.

La France doit donc adopter un langage qui lui permette de mieux prendre en compte la réalité sans toute sa complexité. Ne critiquer que les Etats-Unis sans relever les interventions plus discrètes, mais souvent plus efficaces, de l'Union soviétique dans cette région me paraît une erreur grave.

Le potentiel de sympathie dont nous jouissons en Amérique centrale me paraît trop important pour que notre pays adopte une attitude aussi partielle, dont les effets ne peuvent à terme qu'être négatifs.

La France doit adopter en Amérique latine une politique qui ne déçoive pas les vrais démocrates de ce continent-là, en un mot, comme l'a si bien dit tout à l'heure M. Peyrefitte, une politique enfin cohérente. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme Dupuy.

Mme Lydie Dupuy. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon propos portera essentiellement sur les droits de l'homme, ses atteintes permanentes dans le monde mais aussi sur les moyens de les faire respecter.

Il est utile, je crois, lors d'un débat de politique étrangère à l'Assemblée nationale, de rappeler les grands principes de respect des droits de l'homme, auxquels un pays démocratique doit se référer. Il me semble absolument nécessaire de réfléchir sur les moyens de faire respecter ces mêmes droits.

Il y a le combat pour les textes. Effectivement, de nombreux textes nationaux et internationaux existent aujourd'hui. Mais ce n'est pas suffisant : maintenant, il faut mener le combat pour leur application.

Il y a le discours et il y a les actes.

Officiellement, tous les gouvernements sont pour les droits de l'homme, y compris ceux qui les violent le plus.

Les propos tenus dans les instances internationales où l'on discute des droits de l'homme paraissent souvent abstraits et fort loin de la réalité.

Hélas ! la réalité quotidienne est toujours et partout celle des hommes, des femmes et des enfants qui souffrent ; hélas ! la torture, elle, se porte bien. Il faut donc s'attaquer à cette réalité.

L'un des principes fondamentaux du droit international, tel qu'il s'est formé au cours des dernières décennies, est que le respect des droits de l'homme est un devoir de l'Etat, non seulement envers son peuple, mais également envers toute la communauté internationale.

En ce qui concerne la défense des droits de l'homme en France, je crois que nous pouvons nous féliciter de l'action accomplie récemment par le Gouvernement.

La France a en effet ratifié récemment plusieurs textes : l'article 25 de la convention européenne des droits de l'homme, prévoyant le recours individuel ; l'article 14 de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale — recours individuel ; le protocole additionnel au pacte international relatif aux droits civils et politiques qui instaure une procédure de recours individuel ; le protocole additionnel de la convention européenne prévoyant l'abolition de la peine capitale et la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

De même, la France, ainsi que quatre pays européens, a déposé une plainte contre la Turquie, en application de la convention européenne des droits de l'homme. La plainte ayant été déclarée recevable, l'affaire pourra être poursuivie avec détermination jusqu'à son terme.

Mais restons vigilants : il faut que la France continue à veiller à ce que les principes de l'acte final d'Helsinki soient appliqués. Ces principes portent, entre autres, sur la liberté syndicale, la liberté des cultes, les contacts entre les personnes et les conditions de travail des journalistes. Il est important qu'ils aient été posés.

L'extension des droits de l'homme doit être aussi une priorité.

Il faut également que la France puisse intervenir fermement pour inclure dans les objectifs de la convention de Lomé III, qui sera bientôt renouvelée, une mention ayant trait aux droits de l'homme.

Il semble également souhaitable de voir aboutir le plus vite possible le projet de convention contre la torture, actuellement en cours de négociation au sein de la commission des droits de l'homme des Nations unies.

Car, brutale ou raffinée, physique ou psychique, la torture se porte fort bien sur la surface de la terre. Et la tentation demeure grande, même dans des pays qui se veulent civilisés, d'y recourir, dès lors que leur gouvernement se sent menacé.

Folle ambition peut-être ! Faire disparaître la torture suppose qu'on aille très loin dans les contrôles.

Mais il n'y a pas seulement la torture. Il y a malheureusement d'autres moyens, telles les disparitions qui permettent de parvenir aux mêmes fins. Il conviendra également de poursuivre les actions menées jusqu'à maintenant dans ce domaine.

Il importe aussi d'être ferme sur l'interdiction totale de l'emploi des armes chimiques, dont l'efficacité vient malheureusement d'être démontrée en Iran par les experts de l'O. N. U.

La condamnation du principe risque de ne pas suffire. Il est dramatique de penser que n'importe quel pays doté d'une industrie chimique de base peut produire des gaz de combat dans de simples usines d'engrais.

Cette arme, sournoise, incontrôlable, que les experts sur-nomment « la bombe atomique du pauvre », risque d'être plus puissante que toutes les conventions internationales.

Il faudrait pourtant arriver à imposer rapidement la conclusion d'un traité bannissant totalement ces armes et donnant les moyens d'en contrôler l'application.

Je me félicite, d'autre part, de l'initiative prise par notre Gouvernement de donner un nouvel essor à la commission consultative des droits de l'homme.

Le décret fixant son statut, son rôle et sa composition a le mérite d'élargir son champ d'activité et son efficacité.

Cette commission a pour rôle d'assister le ministre des relations extérieures pour tout ce qui se rapporte à l'action de la France, en faveur des droits de l'homme dans le monde.

Le champ d'activité de cette commission va ainsi être élargi à l'ensemble des actions de la France en matière de droits de l'homme et non plus limité, comme c'était le cas jusqu'à présent, aux seules activités conduites dans ce domaine par les Nations unies.

Je tiens à souligner ici le caractère exemplaire de cette institution. On ne rencontre, en effet, dans aucun autre pays du monde de structure équivalente de caractère multilatéral. Ce véritable instrument de concertation, d'information et d'action entre le pouvoir exécutif, les élus, les syndicats et les organisations humanitaires place la France à l'avant-garde du combat mené pour l'application des droits de l'homme dans le monde : « les plus sacrés des droits, les plus indispensables des devoirs ».

Enfin, en ma qualité de présidente du groupe d'amitié France-Grenade, je ne peux accepter les déclarations de M. Bouvard sur l'intervention américaine. J'estime qu'on ne règle pas les problèmes intérieurs des Etats par des interventions extérieures. Si les Etats-Unis souhaitent tant la démocratisation, au point d'intervenir, ils auraient été plus crédibles en intervenant aussi au Chili contre Pinochet. (Très bien ! très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Monsieur le ministre, en choisissant, dans ce débat de politique étrangère, de donner à la politique agricole européenne une place toute particulière, le rassemblement pour la République souhaite montrer combien sont liées réussite de l'agriculture nationale et réussite de notre politique extérieure.

En effet, l'échec pour nos agriculteurs est un échec pour toute l'Europe et notre groupe ne peut accepter d'antinomie entre les intérêts nationaux et les intérêts européens ; c'est ce que je vais essayer de démontrer.

Le Gouvernement tente, après avoir dramatisé à l'excès la situation, de présenter les accords conclus comme une grande victoire sauvant l'Europe du désastre en évitant son éclatement. Nous pensons, pour notre part, que ces accords consacrent la fin de l'Europe agricole commune, telle qu'elle a toujours été défendue par la France.

M. Jacques Blanc. Il a raison !

M. Jacques Godfrain. En réalité, il s'agit d'une défaite dont le gouvernement socialiste porte d'autant plus la responsabilité qu'il n'a même pas livré la bataille.

M. Jacques Blanc. C'est vrai !

M. Jacques Godfrain. Les instructions de l'Elysées étaient simples : il fallait un accord à tout prix, ce qui impliquait aucune défense des intérêts nationaux, aucune défense des intérêts ni des principes européens. En voulez-vous une preuve ? La manière dont a été conduite la négociation sur le problème laitier ne laisse aucun doute à cet égard : le ministre de l'agriculture

français a accepté les quotas, ce qui permet d'ailleurs aux doctrinaires socialistes d'imposer par la contrainte communautaire ce que Mme Cresson n'était pas parvenue à imposer par le système des offices...

M. Jacques Blanc. Exact !

M. Jacques Godfrain. ... et cela sans exiger, en contrepartie, le moindre renforcement de la préférence communautaire, sans exiger une pénalisation des usines à lait du nord de l'Europe, pénalisation sur laquelle la commission était pourtant d'accord.

Qui plus est, l'Irlande, qui a la chance, elle, d'avoir un vrai ministre de l'agriculture et un vrai Premier ministre...

M. Jacques Blanc. Et elle se bat !

M. Jacques Godfrain. ... a obtenu de pouvoir accroître sa production avec des arguments qu'il nous était pourtant loisible de développer pour nos propres agriculteurs.

De surcroît, l'Allemagne, au lendemain même de l'accord de Bruxelles, prenait des mesures nationales exceptionnellement importantes et rapides pour ses producteurs, tout comme l'Angleterre, qui étendait largement ses zones dites défavorisées ayant droit aux aides européennes. La France, quant à elle, assistait médusée à ces décisions, sans imaginer un seul instant que ses producteurs des zones difficiles, des zones de montagne, demanderaient un jour des comptes.

Ne vous étonnez pas que cette faiblesse, que ce désarmement moral de nos avant-postes gouvernementaux obligent la troupe, ces hommes et ces femmes de l'arrière, c'est-à-dire les producteurs français, à réagir et à défendre leurs propres intérêts avec leurs propres moyens.

C'est votre action, ou plutôt votre inaction, qui pousse les Méridionaux, les Bretons et d'autres à ces actes de désespoir.

Ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, que votre faiblesse internationale et européenne engendre des facteurs d'éclatement de la communauté nationale et d'affaiblissement du sentiment de l'unité de la patrie.

Votre sens de la solidarité se limite à celui de l'Internationale socialiste, lequel se substitue à celui de l'intérêt national, notamment à propos de l'élargissement. La preuve en est que l'un des plus marxistants du groupe socialiste a été chargé, à Madrid, de préparer les cérémonies de cet élargissement.

A ceux qui, aujourd'hui, acceptent l'arrachage des vignes en Languedoc-Roussillon, je rappellerai, que, sous l'autorité de Jacques Chirac, fut mise en place et financée par la Communauté économique européenne une politique visant à restructurer le vignoble dans des conditions facilitant la culture et améliorant la productivité.

Cette politique viticole, qui avait été engagée, et que nous reprendrons un jour (rires sur les bancs des socialistes) a été accompagnée de la mise en place d'une incitation à la qualité, gérée par les agriculteurs eux-mêmes par le biais des coopératives ou des groupements de producteurs.

Nous avions rejeté, à l'époque, un plan d'arrachage proposé par la Communauté économique européenne. Or, depuis trois ans, vous encouragez cet arrachage par l'octroi de primes pouvant aller jusqu'à 35 000 francs à l'hectare. Qui donc encourage plus la casse du vignoble français que le Gouvernement Mauroy-Fiterman ?

M. Jacques Blanc. Très bonne question !

M. Jacques Godfrain. A ceux qui en doutent, je dirai que l'aveu de cette responsabilité est tout entier contenu dans les déclarations de M. Kocard, selon lesquelles la politique agricole commune ne sera plus désormais l'unique moteur de la construction européenne et que de nouveaux étages devront être ajoutés à la fusée européenne.

Ces propos annoncent de nouveaux abandons, notamment en matière de solidarité financière. Vous avez cédé sur un point capital, à savoir que, à partir de 1985, les dépenses agricoles devront croître dans une proportion moindre que les ressources propres, alors que la Commission elle-même avait admis le principe d'une évolution parallèle.

Lors du débat budgétaire de novembre 1983, j'avais parlé, de cette tribune, d'euthanasie de l'agriculture française. Aujourd'hui, nous pouvons parler d'étouffement de celle-ci à cause de votre politique européenne.

L'annonce d'une hausse des prix moyenne de 5 p. cent effectivement payée aux producteurs suppose la mobilisation de moyens financiers que vous refusez par ailleurs, ce qui repré-

sente une escroquerie morale dont le monde rural français n'est pas dupe et que nos partenaires internationaux doivent bien juger à sa juste valeur, celle d'un Etat faible qui va se laisser dépecer au prochain sommet de Fontainebleau.

Il faut aussi avoir à l'esprit que votre gouvernement, prêt à acquiescer au principe du plafonnement des dépenses agricoles, est également prêt à accepter l'élargissement de la C.E.E. à l'Espagne et au Portugal, ce qui ne manquera pas de se traduire par un accroissement important des dépenses pour soutenir les productions méditerranéennes.

Ne nous dites pas, comme tout à l'heure, que faire entrer économiquement la péninsule ibérique dans la C.E.E. est un acte politique destiné à soutenir une jeune démocratie, puisque la Grèce a négocié son entrée dans la Communauté à l'époque des colonels et que l'appartenance de la France à celle-ci ne vous a pas empêché de siéger sur les bancs du Gouvernement aux côtés des communistes.

M. André Bellon. Qu'est-ce que cela veut dire ? Votre raisonnement est subtil !

M. Jacques Godfrain. Ainsi, vous feignez de croire qu'en sacrifiant la politique agricole commune de nouveaux progrès dans la construction européenne seront possibles alors que votre présidence de la Communauté vient de renoncer à s'affirmer politiquement vis-à-vis des Etats-Unis dans le seul secteur — l'agriculture — où l'Europe avait réussi à édifier un véritable réseau de solidarité et à mobiliser les populations en faveur d'un authentique projet européen.

En lâchant la proie pour l'ombre, vous avez plongé les agriculteurs dans le désespoir et en particulier ceux des zones difficiles et de montagne, mais aussi tous les hommes qui, depuis vingt-cinq ans, ont misé sur l'Europe pour accroître leur mieux-vivre.

Qu'importe le montant de la ristourne consentie sur la contribution britannique au prochain sommet de Fontainebleau puisque la France a déjà tout abandonné et que l'Angleterre a déjà obtenu satisfaction pour l'essentiel de ses revendications !

Vous êtes d'autant plus coupable que votre position de président du conseil des ministres vous permettait de situer le débat au niveau où il devait être placé d'un point de vue politique. L'occasion vous était donnée de faire admettre que tout progrès nouveau dans cette construction impliquait d'abord la consolidation de l'acquis. Il aurait alors été facile de constater si une volonté commune d'aller de l'avant existait réellement chez tous nos partenaires et, s'il était apparu qu'elle n'existait pas, il aurait fallu en tirer les conclusions politiques et proposer une construction de l'Europe à plusieurs vitesses. Ainsi les plus entreprenants, sur certains sujets, auraient pu aller de l'avant.

Sinon, nous aurons toujours une Europe réduite au plus petit commun dénominateur et ressemblant plus à une zone de libre-échange qu'à une vraie communauté. C'était toute la démarche du général de Gaulle que de forger sur l'amitié franco-allemande une véritable communauté en refusant l'idée même d'une zone de libre-échange sans racine ni âme.

Vos abandons n'auraient même pas permis la relance de l'Europe, contrairement à ce que vous prétendez. Ils n'auraient, en fait, que consacré son déclin.

Etre une entité indépendante des Etats-Unis, essayant de négocier d'égal à égal, cela peut-il être possible alors que vous avez, par avance, défaussé l'Europe de ses meilleurs atouts ?

Monsieur le ministre des relations extérieures, vous qui parcourez à l'envi les pays du monde entier, notamment ceux du tiers monde, ces pays qui ont faim, ces pays qui tendent la main pour leur subsistance, comment avez-vous pu accepter un accord de limitation de production des matières alimentaires en Europe ?

Que M. le maire de Conflans-Sainte-Honorine n'aperçoive pas la nécessité absolue qu'il y a à penser à la pénurie mondiale, soit ! Que les technocrates socialistes de Paris ou de Bruxelles se donnent bonne conscience en parlant d'autolimitation et d'autodéveloppement, soit ! Mais le fait que celui qui, comme vous, parcourt le monde, découvre les pays les plus pauvres et parle au nom d'une France généreuse, se prête au jeu du malthusianisme, est incompréhensible sinon insupportable.

M. Guy Vadepiéd. Vos propos sont scandaleux !

M. André Bellon. La démagogie n'est pas morte, monsieur Godfrain !

M. Guy Vadepiéd. En effet ! Et ce que vous dites est inacceptable !

M. le président. Monsieur Godfrain, il faudrait conclure.

M. Jacques Godfrain. Je termine, monsieur le président.

Seule une autre politique agricole européenne, conduite par un gouvernement réellement conscient de ses responsabilités, peut contribuer à rétablir chez les agriculteurs de ce pays la confiance en l'avenir.

M. André Bellon. Que ne l'avez-vous faite plus tôt !

M. Jacques Godfrain. La première condition est que soit affirmée la vocation de l'Europe à être une grande puissance agricole pleinement désireuse de jouer un rôle à l'échelle mondiale.

Il convient, avec nos partenaires qui le souhaitent, de renforcer l'acquis communautaire en dotant l'Europe verte d'une véritable stratégie de l'exportation.

Une fois cette vocation affirmée et la préférence communautaire renforcée, l'Europe pourra conclure des accords avec les Etats-Unis et les autres pays exportateurs agricoles.

La vocation de l'opposition est certes d'être sans complaisance à l'égard de votre politique européenne mais, surtout, de substituer au doute, à l'angoisse, au renoncement, ce que de plus en plus d'hommes et de femmes de ce pays appellent tout simplement la confiance et l'espoir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à Mme Soum.

Mme Renée Soum. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, mon intervention portera sur l'élargissement de la Communauté économique européenne à l'Espagne et au Portugal. C'est un événement historique d'une importance capitale pour l'Europe et la Communauté. Nous y sommes favorables non seulement parce qu'il faut conforter ces jeunes démocraties mais aussi parce que, à l'évidence, par leur histoire, par leur géographie et par leur culture, l'Espagne et le Portugal appartiennent à l'Europe.

Mais, si les socialistes souhaitent que ces deux pays rejoignent la Communauté, ils ne sauraient accepter que ce soit au détriment de l'agriculture méditerranéenne française. C'est pourquoi je voudrais appeler l'attention du Gouvernement sur les mesures qu'il convient de prendre pour que cet élargissement se fasse dans de bonnes conditions, pour qu'il se fasse au profit de tous les Etats membres, au profit de l'économie française dans l'ensemble de ses secteurs.

L'expérience que nous vivons chaque jour nous montre qu'un élargissement mal préparé et mal conduit — comme cela a été le cas par le passé — crée des difficultés majeures dont la solution est d'autant plus difficile qu'il n'est jamais possible de revenir en arrière. On ne refait pas l'histoire ! Il faut donc bien la faire aujourd'hui !

Tant il est vrai que l'élargissement pose des problèmes d'une extrême gravité à la viticulture française, aux producteurs de fruits et légumes, vous comprendrez, messieurs les ministres, que le député des Pyrénées-Orientales que je suis insiste avec force pour que la volonté de défendre l'agriculture méditerranéenne de notre pays, que vous avez affirmée, se traduise concrètement.

Pour que l'élargissement à l'Espagne et au Portugal soit une réussite, il faut tout d'abord que la Communauté à Dix soit réellement prête à accueillir ses deux nouveaux partenaires, c'est-à-dire qu'elle ait mis de l'ordre dans ses affaires agricoles et financières.

La réforme de la politique agricole commune conclue sous la présidence française était un préalable absolu. La maîtrise de la production laitière, la suppression des montants compensatoires monétaires positifs, la restauration de la préférence communautaire sont les trois principaux éléments de cette réforme. Mais je tiens à appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité absolue d'aménagements complémentaires dans le secteur des fruits et légumes et du vin.

Dans le secteur des fruits et légumes, le Gouvernement doit être vigilant sur la mise en œuvre effective des nouvelles dispositions décidées en octobre 1983. Les conditions sont aujourd'hui réunies pour leur application et nous ne devons pas accepter les manœuvres dilatoires de certains partenaires. Il faut que le nouveau règlement entre en vigueur sans délai.

Dans le secteur viticole, les problèmes posés sont d'une extrême acuité. Nos viticulteurs sont inquiets. Ils manifestent leur angoisse pour l'avenir de la viticulture dans la perspective de l'élargissement. Oui, messieurs les ministres, l'inquiétude est grande dans le midi de la France car l'organisation actuelle du marché n'est pas satisfaisante.

Je tiens à dire à cette tribune que nous comprenons les viticulteurs, que leurs revendications sont légitimes. Mais je veux leur dire aussi, à eux, qu'ils ne doivent pas tomber dans le piège de la violence que nous avons toujours condamnée, que nous condamnons et condammerons toujours.

M. Claude Estier, président de la commission. Très bien !

Mme Renée Soum. Les socialistes ont le souci de préserver la viticulture française, de préserver son avenir.

M. Jacques Blanc. Ils ont surtout le souci de préserver leur électoral !

Mme Renée Soum. Les socialistes veulent préserver la viticulture française et il faut que les viticulteurs le sachent et qu'ils le sachent bien !

M. Jacques Blanc. Ils commencent à savoir ce que veulent les socialistes !

Mme Renée Soum. Vous savez bien, monsieur Blanc, que les viticulteurs n'ignorent pas que nous voulons définir leur avenir ! Vous le savez !

M. Jacques Blanc. On a vu les résultats des dernières élections de Sète, par exemple !

Mme Renée Soum. Nous disons qu'il serait déraisonnable que l'organisation communautaire s'applique en l'état à l'Espagne et au Portugal. Le Gouvernement l'a bien compris puisqu'il a demandé et obtenu le principe de la révision du règlement viticole au mois de février 1984. Mais nos partenaires l'ont-ils, quant à eux, aussi bien compris ?

Je dis au Gouvernement qu'il est urgent et même très urgent de négocier le règlement viti-vinicole. Il faut que la présidence française utilise au mieux les pouvoirs qui sont les siens pour mettre au point cette réforme. La production viticole doit être maîtrisée dans la Communauté. Les garanties doivent être améliorées et réservées aux producteurs qui font des efforts pour la qualité, sinon, dans ce secteur, ce sera le désordre économique avec toutes les conséquences sociales et politiques qui en découleront.

Pour conclure sur ce sujet viticole, permettez-moi d'appeler également votre attention, messieurs les ministres, sur la spécificité des vins dits naturels dont le département des Pyrénées-Orientales assure 90 p. 100 de la production française. En aucun cas, ils ne doivent être assimilés à des vins de liqueur à fabrication industrielle, tels que les portos.

Le statut particulier des V. D. N., production traditionnelle et d'usage, doit être reconnu au sein de la C. E. E. Le gouvernement précédent — je vous le rappelle, monsieur Blanc — avait oublié, coupable d'une incroyable légèreté, de le reconnaître. Grâce à l'amendement voté par le Parlement français au mois de juin 1981, grâce à la vigilance des socialistes au Parlement européen et à Georges Sutra en particulier, le pire a pu être évité. Mais il faut régulariser sans équivoque et définitivement cette situation à la faveur de la négociation qui aura lieu. Nous comptons sur le Gouvernement, monsieur le ministre des affaires européennes, pour que cela soit fait.

Par ailleurs, la mise en état de la Communauté des Dix, c'est aussi le règlement durable des problèmes budgétaires avec leurs deux aspects : contributions nettes et ressources propres.

Sur le premier aspect, qui concerne évidemment le Royaume-Uni, je dirai simplement que nous sommes très attachés au strict respect des principes du traité. Il ne faudrait pas, en effet, créer, dans la perspective de l'élargissement, un précédent qui pourrait être utilisé par d'autres.

Quant aux ressources propres, j'insisterai pour que le niveau de celles-ci soit ajusté et programmé d'une façon suffisante pour faire face aux besoins de la Communauté à douze, sans qu'il doive être négocié en permanence car une telle renégociation obère le bon fonctionnement des différentes politiques communes.

Enfin, pour que l'élargissement soit une réussite, il faut que la période d'adaptation, c'est-à-dire de transition, soit conduite d'une manière à ne pas créer de perturbations graves, ni d'un côté ni de l'autre : à son terme, les nouveaux candidats doivent s'engager à respecter l'esprit comme la lettre du traité. C'est une affaire de durée et d'échéances.

Dans le secteur agricole, la transition doit être suffisamment longue pour permettre les ajustements nécessaires en Espagne, comme en France. A l'échéance de la première phase de la transition, il faudra veiller à ce que les conditions soient vraiment réunies pour commencer à développer les échanges, dans un sens et dans l'autre, afin que nos exportations se développent en Espagne, comme il se doit.

Les étapes doivent donc être bien définies, et correctement évaluées.

Il convient également de s'assurer que l'Espagne ne développe pas inconsidérément ses productions viticoles et oléicoles pendant la phase de transition — sinon, à terme, les problèmes deviendraient insolubles.

Dans les secteurs de la pêche, ainsi que dans certains secteurs industriels, il faudra être prudent et éviter les problèmes de surcapacité. Les échanges devront donc se développer suivant des calendriers très précis.

Enfin, l'élargissement ne pourra être pleinement accepté par les régions les plus intéressées, c'est-à-dire les régions méditerranéennes, et saisi par elles comme une chance économique, que si la Communauté et la France font, à leur égard, preuve d'un réel esprit de solidarité pour leur permettre de s'adapter.

L'effort doit porter sur les structures de ces régions — tel est l'objet des programmes méditerranéens intégrés — mais aussi sur leur développement industriel et sur la diversification agricole. Le Gouvernement prépare des programmes en ce sens et nous y sommes très attachés.

Dans ce domaine, comme dans tout ce qui touche à l'élargissement en général, je lui demande de poursuivre une concertation permanente avec les élus et les représentants des régions méridionales françaises ; c'est la condition nécessaire pour que l'élargissement, qui n'est pas toujours bien compris, soit accepté. Je demande au Gouvernement de poursuivre la tâche entreprise avec la rigueur et le courage qu'il a déjà manifestés pour réussir l'Europe des Douze.

Les Français réaliseront alors que l'élargissement est conforme à leurs intérêts économiques et à leurs intérêts politiques — une Europe forte de deux peuples de plus — ainsi qu'à l'intérêt de nos régions du Midi qui verront ainsi se renforcer l'Europe du Sud pour la prise en compte de leur avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Monsieur le président, je m'adresse à vous avant de m'adresser au Gouvernement, car une réflexion préliminaire me paraît s'imposer.

La politique étrangère est un élément capital de tout système de gouvernement d'une nation. Or que penser de ce débat ? Est-ce un véritable débat ? A cet égard, la responsabilité du Gouvernement n'est pas prioritaire ; il y en a une autre : aussi je vous demande de transmettre mon observation au président de l'Assemblée nationale, au Bureau, aux commissions et... à nous-mêmes, si j'ose dire. Ce à quoi nous assistons, depuis le début de l'après-midi n'est pas digne d'un régime parlementaire tel que nous le voulons pour la gloire et pour l'honneur de la démocratie ! (Très juste ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Messieurs les ministres, une politique étrangère ne doit pas seulement se résumer à des exposés, à des vues synthétiques ou à quelques orientations qui se veulent plus ou moins claires : une politique étrangère c'est aussi quelques décisions !

C'est pourquoi, dans le bref temps de parole dont je dispose, je vous demanderais de répondre à des questions précises sur les décisions qui s'imposent.

Mes premières questions ont trait à l'Europe. Sur ce point, je reprendrai, au moins en partie, les éléments de l'exposé de notre collègue Jacques Godfrain. Que comptez-vous faire à Fontainebleau au mois de juin prochain ? On nous annonce déjà que le Gouvernement va céder aux prétentions britanniques. Faites attention ! La conception de l'Europe que nous avons toujours défendue, celle que la Grande-Bretagne a acceptée en signant son adhésion, c'est le Marché commun et la politique commune, c'est-à-dire des prélèvements et des droits de douane, pour le commerce extracommunautaire.

Si vous dépassez un certain seuil, sans garantie — et j'ignore quelle garantie vous aurez — cela signifiera que désormais la Grande-Bretagne ne paiera plus de prélèvements, de droits de douane sur le commerce extracommunautaire. Ainsi l'objectif que vise la diplomatie britannique depuis bien des années sera atteint, et une zone de libre-échange remplacera finalement le Marché commun.

Or qui dit zone de libre-échange, monsieur le ministre, dit rétablissement très rapide de droits de douane intérieurs à l'Europe !

M. Alain Peyrefitte et M. Loïc Bouvard. Très juste !

M. Michel Debré. Alors, pour un succès apparent de la présidence française ne cédez pas, à Fontainebleau, et restez catégorique !

La Communauté économique européenne est liée à des politiques communes : elle mourrait à partir du moment où elle deviendrait une zone de libre-échange. Est-ce bien la position que vous défendez ? (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le ministre des relations extérieures. Absolument !

M. Michel Debré. Monsieur le ministre des relations extérieures, vous avez paru surpris, mercredi dernier, lorsque j'ai déclaré, répondant à un de vos collègues, que la surproduction laitière était tout à fait apparente.

En effet, si la natalité n'avait pas haussé continuellement depuis huit ans, dans les pays d'Europe, il n'y aurait pas de surproduction laitière !

M. Loïc Bouvard et M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Michel Debré. Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous insistiez sur ce point auprès de vos collègues, car il est capital, et il touchera bien des éléments industriels à l'avenir.

Comment accepter de payer des milliards pour diminuer la production laitière européenne, alors qu'il serait possible, avec des sommes équivalentes, de mettre sur pied une industrie agro-alimentaire destinée à l'aide aux pays du tiers monde ? Mais qu'est-ce que cela signifie ! Que de fois la question a-t-elle été posée ! Comment la Commission de Bruxelles peut-elle rester impavide devant cette exigence ? Dans les années à venir, allons-nous voir en matière agricole s'imposer peu à peu des réglementations qui limiteront la production européenne alors que, par ailleurs, nous le savons, la transformation de certains produits pourrait fournir enfin à M. Nucci les moyens de donner une aide alimentaire qui reste actuellement tout à fait théorique ?

Quelle est cette contradiction de l'Europe qui pratique le malthusianisme agricole chez elle et se répand par ailleurs, en de grands discours, sur l'aide nécessaire aux pays qui ont faim ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Enfin, sur l'Europe même, entendez-vous, monsieur le ministre des relations extérieures, répondre à la campagne très préoccupante qui se développe en Allemagne fédérale ?

En effet, nous avons entendu des voix officielles demander la participation de l'Allemagne à la définition des objectifs de notre force nucléaire et, le cas échéant, à la préparation des décisions touchant notre force dans ce domaine. Il faudrait étouffer dans l'œuf cette orientation, qui transformerait la figure internationale de la France sans bénéfice aucun pour l'Europe !

Pourquoi, jusqu'à présent, avez-vous gardé le silence ? Silence d'autant plus préoccupant que l'Allemagne subordonnerait, dit-on, l'octroi de certains avantages économiques et financiers que nous lui demandons à des concessions dans ce domaine capital où nous ne pouvons pas concéder quoi que ce soit : il s'agit là de notre autonomie absolue ; il y va de l'indépendance totale de notre politique et de nos objectifs en matière nucléaire.

Après vous avoir parlé de l'Europe, je vous poserai des questions sur deux zones bien lointaines de notre métropole mais où les intérêts français sont très précis. Je pense à l'océan Indien.

D'abord, monsieur le ministre des relations extérieures, je dois souligner la stupeur des Réunionnais lorsqu'ils ont entendu à la télévision le secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer déclarer que désormais vous, monsieur Cheysson, étiez en charge du dossier de Mayotte !

Selon des indiscrétions multiples, venant de l'Elysée ou d'ailleurs, nous savons que des diplomates pensent que la priorité de la politique française consiste à réunifier, ne serait-ce qu'artificiellement, l'archipel des Comores : dès lors, vous comprenez pourquoi la phrase prononcée par le secrétaire d'Etat a provoqué une émotion tout à fait légitime.

Car Mayotte est un territoire français, de par la volonté de ses habitants. L'hostilité farouche qui l'oppose aux trois autres îles des Comores exige que nous prenions garde. Il ne faut pas jouer avec le sentiment d'appartenance à la communauté française que marquent les Mahorais. Puisque la phrase incriminée a été prononcée à la télévision, je vous demande de nous préciser ici officiellement que vous, chef de la diplomatie, n'avez pas à violer les sentiments des Mahorais : vous n'avez pas, pour une raison théorique de reconstitution de l'archipel des Comores, à aller contre des sentiments d'hommes et de femmes que la loi française a approuvés. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je passerai très vite sur un petit problème, celui des îles éparses de l'océan Indien : cependant j'en parlerai, car on oublie — dans vos services même sans doute — que les réclamations qui les concernent sont intéressées ! Derrière les demandes formulées, se profilent des groupes étrangers qui veulent s'approprier des droits de pêche ou tirer bénéfice, éventuellement, des richesses que l'on peut imaginer dans la zone économique autour de ces îles ou au fond de la mer qui les borde. Dans ce domaine, nous n'avons aucune raison de céder, surtout compte tenu de l'inanité des titres qui nous sont opposés. Je souhaite donc que les tentatives de chantage exercé contre nous se heurtent à une diplomatie française particulièrement ferme.

Ma dernière question a trait à une autre partie de la France d'outre-mer. Tout à l'heure, M. Nucci a déclaré qu'il fallait « initier une coopération régionale intégrée ». Soit ! Encore conviendrait-il de prendre garde à ne pas coopérer avec des Etats qui, dans cette région, aident les membres de certains mouvements à lancer des bombes, ne serait-ce qu'aujourd'hui encore à la Guadeloupe. Il y a une concomitance à respecter entre l'aide et la coopération que nous offrons et le respect des Antilles françaises, car, vous le savez, ou je vous l'apprends, c'est de l'étranger que viennent les armes et parfois les hommes qui, en Guadeloupe, ont tenté de susciter par la terreur une sorte de sentiment de nature à conduire les Antillais vers des aventures dont, dans leur majorité, vous le savez aussi bien que moi, ils ne veulent pas.

M. Jean-Marie Daillet et M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Michel Debré. Telles sont, messieurs les ministres, les questions très précises auxquelles je souhaite, ainsi que plusieurs des collègues ici présents, recevoir des réponses.

En fin de compte, n'en doutons pas, une politique étrangère n'est pas seulement un exposé général : elle est faite de questions et de décisions. Un gouvernement s'honore en informant la représentation parlementaire des décisions qu'il compte prendre et en affirmant ses intentions. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Alain Vivien.

M. Alain Vivien. Messieurs les ministres, plus de cent foyers de guerre ou de guérilla s'alimentent actuellement des tensions extrêmes que subit le monde où nous vivons.

L'Europe, heureusement, se trouve épargnée depuis des décennies par les conflits ouverts. Cette situation exceptionnelle a pour origine, n'en doutons pas, le paradoxe des équilibres nucléaires qui assurent le présent, tout en accumulant et en retardant les périls de l'avenir.

Tout se passe comme si un surcroît de menaces donnait, régionalement, une chance supplémentaire à la paix !

Encore faudrait-il que ne perdurent pas des conflits à l'intérieur même de notre continent et que ne finissent pas par être tolérées des situations qui reposent sur la force et le fait accompli. Je fais allusion là à l'intervention des forces armées turques dans la République de Chypre : elle dure depuis dix ans, sans qu'un commencement de solution ait été trouvé à ce douloureux problème.

La violation du droit international par la Turquie n'a reçu à ce jour d'autre sanction que la désapprobation morale de l'ensemble des Etats. Malgré les efforts des Nations unies, l'occupation du tiers de l'île entretient au flanc sud est de l'Europe, à proximité immédiate du Proche-Orient, un foyer dangereux de perturbation.

Profitant de l'impuissance des instances internationales, le gouvernement illégal de M. Denktash prétend aujourd'hui instituer un nouvel Etat souverain que, déjà, la Turquie reconnaît diplomatiquement.

L'organisation d'élections, dans la partie occupée de Chypre, sous le contrôle des troupes turques, annoncée par le même M. Denktash tendrait bientôt à consacrer la partition de la République de Chypre et tendrait à remettre dangereusement en cause les notions de souveraineté et de non-ingérence auxquelles la France est fermement attachée.

Monsieur le ministre, vous avez rencontré, le 5 mars dernier, le président Kyprianou, et vous lui avez renouvelé le soutien apprécié de la France. Puisque notre pays préside actuellement la Communauté économique européenne, ne serait-il pas opportun de demander à celle-ci de prendre de nouvelles initiatives qui pourraient aller dans le sens des préoccupations exprimées au Conseil de l'Europe, instance dont notre pays assumera prochainement la présidence ?

N'y aurait-il pas lieu également de rappeler aux Etats-Unis d'Amérique, dont la responsabilité est grande, que nous ne pouvons nous accommoder encore longtemps d'un conflit qui oppose, à propos de Chypre, deux Etats membres de l'Alliance à laquelle nous participons ?

Une solution équilibrée au problème chypriote paraît d'autant plus urgente que Chypre, par le projet d'union douanière, s'intègre de plus en plus au dispositif de la Communauté économique. Politiquement, militairement et économiquement, l'Europe ne peut plus « faire l'impasse » sur la persistance d'une situation de fait aux origines aussi inacceptables.

Autre sujet de préoccupation pour l'Europe, et plus singulièrement encore pour la France : la situation qui prévaut sur le continent africain, dans la zone saharienne.

Il ne s'agit pas là simplement pour nous d'obligations morales nées de l'histoire, mais bien de responsabilités politiques, à la sollicitation des Etats eux-mêmes, ou de responsabilités humanitaires, sous les contraintes d'un phénomène angoissant, la sécheresse et la désertification croissante des franges sahé-liennes.

En ce domaine, le politique et l'économique se rejoignent : comment sortir du sous-développement ? Comment utiliser au mieux les concours internationaux et comment survivre, si la guerre dure, sans espoir de rémission, et alors que les partisans du statu quo comptent sur le temps pour parvenir à leurs fins ?

Ces deux conflits majeurs du Sahel, vous les connaissez bien. Par exemple, vous vous êtes entretenu récemment avec les responsables algériens de la situation du Sahara occidental, et vous suivez avec la plus grande attention l'évolution, si je puis dire, de la question tchadienne.

L'un et l'autre de ces conflits reposent sur le refus d'une puissance extérieure, bien qu'africaine, de reconnaître que la souveraineté d'un Etat ne dépend pas du sort des armes mais bien de la volonté populaire démocratiquement exprimée.

La France, à juste titre, ne souhaite ni donner des leçons à personne, ni même s'entremettre, dès lors que les parties en cause ne requièrent pas simultanément sa médiation.

Elle est en droit, néanmoins, de réaffirmer les principes qui régissent la communauté internationale et de soutenir comme elle le fait les recommandations de l'Organisation de l'Unité africaine. Nul ne peut en effet se réjouir du blocage actuel du fonctionnement de cette instance indispensable à l'avenir du continent.

S'agissant du Sahara occidental, comment ne pas rappeler que seul un référendum contrôlé peut exprimer les sentiments réels du peuple sahraoui à l'égard de son propre avenir ? Il n'est ni compréhensible ni pertinent pour le royaume du Maroc, avec lequel nous entretenons des relations privilégiées, et qui joue un rôle irremplaçable au nord-ouest de l'Afrique, de rejeter pratiquement l'organisation d'une telle consultation populaire après en avoir agréé le principe.

Les conséquences du conflit sont durement ressenties par les populations marocaines et sahraouies. La poursuite d'importants travaux de génie militaire risque d'aboutir à court terme à remettre dans la guerre la Mauritanie qui n'en veut pourtant à aucun prix. Cette crainte est largement partagée par le Sénégal, ami de toujours du Maroc, et par d'autres Etats sahariens engagés en priorité dans la lutte contre le sous-développement et les conséquences de la crise mondiale.

Le moment ne serait-il pas venu de soutenir une initiative africaine nouvelle qui tendrait à rapprocher les points de vue, puis à permettre à la commission spécialisée de l'O.U.A. de relancer l'idée d'un référendum, d'en définir les modalités et surtout d'en fixer et d'en assurer le calendrier ?

Au Tchad, la France est plus directement impliquée puisque, respectant l'accord de défense conclu entre les deux Etats, sa présence militaire a stoppé l'invasion libyenne. A cet égard, l'examen de la carte ne doit pas induire en erreur. Si le Nord de la République est bien aux mains des Libyens, plus de 95 p. 100 de la population tchadienne relève de l'autorité du gouvernement de N'Djamena. Il n'en reste pas moins que l'immobilité de la situation qui prévaut territorialement entraîne deux conséquences majeures.

Premièrement, le budget tchadien est, dans ses plus grandes masses, accaparé par des dépenses militaires et le développement de ce pays martyr en est lourdement handicapé. Aucun progrès substantiel ne pourra être obtenu tant que le poids de la guerre laissera exsangue en hommes et en moyens une administration civile d'autant plus nécessaire que le pays est immense et ethniquement disparate. Le rétablissement de la paix est donc la condition première du développement, le seul moyen de ne pas gâcher les contributions extérieures, et notamment les nôtres. Ajouterai-je que la place que le Tchad occupe au centre géographique du continent, au contact des Etats du Machrek et de ceux d'Afrique noire, entre l'immense Nigeria à l'Ouest, et le Soudan à l'Est, rend plus urgente encore la recherche d'une solution sans laquelle la remise en cause de plusieurs frontières nationales risquerait de devenir à terme inéluctable.

La seconde conséquence est que la Libye semble désormais compter sur le temps et sur la lassitude de l'opinion pour parvenir à ses fins, faute de pouvoir escompter un fléchissement de la volonté du gouvernement français. Le droit international devrait-il reposer sur la stabilité de certains régimes dont la durée se mesure essentiellement à l'absence de démocratie qu'on y observe ? Il ne paraît pas souhaitable de laisser au gouvernement de Tripoli ce privilège qui ne doit rien à l'équité ni aux intérêts authentiques des peuples tchadien et libyen.

Aussi le moment me semble-t-il venu d'avancer de nouvelles initiatives et de soutenir, le cas échéant, les efforts de plusieurs Etats africains qui paraissent s'orienter vers l'organisation, à Brazzaville peut-être, d'une nouvelle conférence mieux préparée et mieux conduite que celle d'Addis-Abeba.

La réconciliation des minorités tchadiennes du G.U.N.T. avec le gouvernement central retirerait au colonel Kadhafi toute justification à la présence de ses troupes au Borkou-Ennedi-Tibesti. L'impérialisme libyen ne tiendrait pas longtemps devant un front uni des Tchadiens qui, même dans la zone occupée, viennent de démontrer, il y a fort peu de temps, à quel point ils manifestaient leur sentiment national et le prix qu'ils attachaient à l'unité de leur République.

Je ne puis donc que souscrire au vœu exprimé tout à l'heure par le président de la commission des affaires étrangères, vœu selon lequel la représentation nationale serait heureuse de connaître les faits nouveaux, s'il y en a, qui permettraient à la France de ne plus consacrer désormais ses moyens qu'au seul développement de cette République particulièrement frappée par les dévastations qu'entraîne un conflit de vingt ans et, la paix revenue, de pouvoir rapatrier ses troupes qui stationnent de Saïal à Oum Chalouba.

Avant d'en terminer, je voudrais ne pas oublier mes responsabilités de rapporteur spécial du budget de la coopération et du développement, et appeler votre attention, monsieur le ministre, sur l'inquiétant désengagement de la plupart des nations industrialisées à l'égard du tiers monde. Et cela, à un moment où jamais la faim, la malnutrition et les grandes endémies n'ont été aussi menaçantes pour les populations du Sahel et de l'Afrique de l'Est.

Comme à l'accoutumée, lorsque certains Etats se déborent à leurs responsabilités, de singuliers penseurs viennent théoriser, ces lâches abandons. Comment ne pas dénoncer ici les thèses de quelques spécialistes pour qui le slogan majeur n'est plus celui de la coopération, mais le *trade, not aid* ? Quand on observe que même des Etats réputés en bonne voie, comme la Côte-d'Ivoire, ont perdu en 1981 environ 1 milliard de dollars du fait de la chute des cours des matières premières — ce qui correspond à plus du double de la dotation du Stabex pour les Etats de l'Afrique, Caraïbes, Pacifique pendant cinq ans ! — on mesure le caractère à la fois dérisoire et scandaleux de pareilles affirmations.

Au moment où se négocie pour la troisième fois la convention de Lomé, la majorité présente qui a voté le budget considérable de la coopération et du développement que vous avez eu le courage de nous proposer, en dépit de la conjoncture, vous demande de combattre énergiquement ce fâcheux mouvement de retrait qu'on observe au détriment du tiers monde.

Le moment ne serait-il pas venu de contre-proposer ? Je le crois. Il faudrait suggérer une sorte de plan qui permettrait, par exemple, de dégager le tiers monde du problème crucial de ses dépenses énergétiques. Si l'ensemble des pays de l'O.C.D.E., et non seulement la France, la Suède et les Pays-Bas, s'engageaient à consacrer plus de 1 p. 100 de leur produit national brut aux pays en voie de développement, le transfert d'environ cent milliards de dollars sur cinq ans leur ferait franchir l'étape initiale et fondamentale du développement. Associant cet effort à la lutte pour l'autosuffisance alimentaire, première priorité en ces temps de disette, les nations prolétaires, pour la première fois, se trouveraient réellement engagés sur la voie obligée de nos intérêts communs les mieux compris, ceux qui consistent, selon les mots de François Mitterrand, à les constituer en véritables partenaires économiques.

Le groupe socialiste compte sur la poursuite de votre action pour qu'il soit mis progressivement fin au paradoxe scandaleux d'un tiers monde doté de richesses naturelles importantes et où la famine s'étend si rapidement qu'elle devient générale.

Vos promesses tenues, les engagements pris dans votre budget montrent que la France s'est engagée courageusement dans le bon sens. Puissent nos efforts en cette matière devenir un peu la mauvaise conscience d'un monde qui se referme sur ses égoïsmes ! Puissent-ils surtout renverser une tendance qui, si elle devait se poursuivre, ne tarderait pas à remettre en cause les grands équilibres politiques et bientôt à entraîner l'ensemble des nations, industrialisées ou non, dans une ère de conflits dont nul ne peut prévoir la durée mais dont chacun, ici, mesure aisément les conséquences ! *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bassinet, dernier orateur inscrit.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je voudrais intervenir, après bien d'autres orateurs, sur certains des aspects de la politique européenne mais, dernier intervenant, je n'abuserai pas de votre patience et j'essaierai d'aller à l'essentiel en centrant mon propos sur la politique de coopération européenne, sur le rôle des organisations européennes et sur la complémentarité de celles-ci.

Peut-être faudrait-il partir de la définition de l'Europe, car on répondrait par là même en grande partie à ce que peut être une politique européenne. Une question se pose en effet aujourd'hui : une politique européenne peut-elle demeurer simplement le fait d'une ou de plusieurs organisations dont la dimension est en réalité régionale ?

Lorsque nous entendons dire et répéter : « L'Europe », à propos des seules Communautés européennes, nous sommes conduits à nous interroger sur la définition qu'il convient d'en donner. Va-t-elle seulement jusqu'à l'Elbe, s'agit-il d'une Europe mutilée, amputée d'une partie d'elle-même ?

Lorsque nous entendons monter les propositions d'une Europe politique et diplomatique dans le cadre communautaire, d'une part, et l'affirmation d'une nécessaire confusion entre la vocation de la partie européenne de l'Alliance atlantique et la vocation de la Communauté économique d'autre part, on comprend que, peut-être, l'évolution dessinée n'est pas très européenne.

Nous constatons — c'est une évidence — que la Communauté ne regroupe pas l'ensemble des pays d'Europe, qu'elle ne représente pas l'Europe dans sa totalité mais une partie seulement de celle-ci.

Nous constatons aussi qu'en Europe de l'Ouest, à côté des instances communautaires, il existe plusieurs autres organisations. Il y a le Conseil de l'Europe et son assemblée parlementaire, siégeant à Strasbourg comme l'Assemblée des Communautés, mais composée, elle, de vingt et un pays européens. Il y a l'Union de l'Europe occidentale, seule organisation européenne compétente pour traiter, avec ses quatre organes dont également une assemblée parlementaire, les problèmes de défense. Il y a l'O.C.D.E., l'Association européenne de libre-échange. Même l'Assemblée de l'Atlantique Nord, quoique n'étant pas organe de traité, joue un rôle accru.

Economie, droits de l'homme et culture, défense de l'Europe, défense de l'ensemble atlantique : chacune de ces questions se traite dans une enceinte spécialisée, dans le respect des pactes, mais aucune organisation, aucune assemblée ne dispose d'une compétence générale d'attribution.

Baucoup de pays européens appartiennent à l'une de ces organisations sans pour autant appartenir à toutes les autres ; il s'agit donc d'un ensemble complexe, hétérogène. Pourtant, il nous faut bien mener une politique européenne, et sans oublier totalement l'Europe centrale et orientale !

Si l'on veut faire de la politique de ces organisations une politique très ambitieuse pour l'Europe, on se trompe vraisemblablement d'objectif. L'Europe est plus vaste qu'aucune organisation nationale ou internationale. Les moyens de toute politique européenne seront donc inévitablement diversifiés.

Presque tout le monde se déclare aujourd'hui européen, mais que d'écart entre les conceptions !

Les partisans de « l'Europe tout de suite », ceux d'une construction très élaborée, apparaissent en définitive comme les tenants d'une petite Europe intégrée dans un Occident énorme, incluant le Japon. Ceux-là veulent construire une « défense européenne », un ensemble politique, une puissance économique, et tout de suite ! Ils ne veulent pas une coopération, ils réclament une intégration en Europe de l'Ouest, dont on ne voit pas comment elle pourrait progresser sans se fonder dans l'ensemble atlantico-euro-nippon. Il semble que, pour eux, en Europe, on se trouve en politique intérieure jusqu'à l'Elbe, et en politique extérieure au-delà.

Intégration, défense globale, défense européenne, extension de fait de la zone couverte par le traité de Washington, uniformisation de la politique d'échanges et de transferts avec l'U.R.S.S. et les pays placés sous sa domination, voilà quelques-uns des éléments d'une politique européenne que nous récusons, d'une part, parce qu'elle considère que les relations internationales sont exclusivement Est-Ouest, d'autre part, parce qu'elle conduit à un amalgame entre les principales compétences exercées à l'Ouest de l'Europe par des organisations différentes et complémentaires. Or c'est bien cette complémentarité, cette hétérogénéité des rôles et des organisations qui permet de mener des actions parfois proprement européennes, et, en tout cas, de ne pas se laisser entièrement assimiler par l'une ou l'autre des deux grandes alliances militaro-économiques.

Où, la politique, qui paraît ambitieuse, du « tout, tout de suite » axe son effort sur la seule Communauté, qui est effectivement l'un des éléments fondamentaux de la construction européenne, mais qui n'en est que l'un des éléments. Cette politique propose d'intégrer la défense européenne, sans mesurer les conséquences qui en résulteraient du fait de la puissance de l'Alliance atlantique. Elle tend en outre, de façon plus ou moins avouée, à porter atteinte à deux institutions importantes : le Conseil de l'Europe et l'Union de l'Europe occidentale. Enfin, elle tend à affaiblir les Etats nationaux à l'Ouest au profit d'une des deux grandes organisations intégrées, ce qui accentuerait la logique des blocs et interdirait, par voie de conséquence, le développement de liens culturels et économiques bilatéraux avec les pays d'Europe orientale, qui demeurent comme l'une des dernières possibilités d'une coopération plus globale en Europe.

On peut donc penser que la concentration des compétences au profit d'une intégration en Europe de l'Ouest pourrait s'opposer finalement au but visé, à savoir la construction européenne.

Si l'on veut faire de la politique des organisations une politique du possible pour l'Europe la plus large, on est sans doute plus réaliste.

En effet, si l'on étudie la politique européenne de la France depuis près de trois ans, on s'aperçoit qu'elle se trouve dominée par les traits suivants : prise en compte des intérêts essentiels de l'Europe ; mise en œuvre d'actions concrètes ; application du principe de complémentarité des organisations à l'Ouest et non d'une intégration.

L'action de la France a porté sur toutes les questions européennes, d'une part celles qui concernent l'ensemble géographique décrit par les atlas, d'autre part celles qui relèvent des différentes organisations existant en Europe.

La France a soutenu la politique de l'Alliance atlantique de rétablissement de l'équilibre stratégique en Europe, puisque c'est chez nous, Européens, que le déséquilibre existe, et non pas au niveau global. Il s'agit bien là d'un intérêt européen vital.

La France, tout en condamnant les entreprises menées en Afghanistan, en Amérique centrale ou en Pologne, a développé sa coopération bilatérale avec divers pays d'Europe orientale. Tout en prenant acte de l'impossibilité de relations bilatérales normales avec d'autres pays de la région, dont l'U.R.S.S., la France maintient le dialogue et se tient prête ! Contre l'avis de certains de ses partenaires de l'Ouest, elle a maintenu des échanges économiques de nature industrielle avec l'U.R.S.S.

La France a repris, au cours d'une présidence difficile, l'ensemble des dossiers de la Communauté européenne, de telle sorte que les politiques communes concrètes soient maintenues, voire développées, et qu'en même temps de nouveaux pays y soient associés et développent leurs engagements européens. Dans cette action, nous n'avons pas cessé de demander l'application des traités, leur respect.

Dans ces différents domaines — Communauté, Alliance atlantique, relations bilatérales — la France cherche à développer non pas l'intégration, mais des plates-formes communes d'action dans les domaines où c'est possible et où il faut par conséquent progresser.

Chaque pays possède ses propres caractéristiques, chaque organisation européenne aussi. De même qu'à l'intérieur de la Communauté la France est conduite à proposer pour certaines actions des agences spécialisées afin de tenir compte de façon réaliste des niveaux inégaux de développement des différents partenaires, de même elle est conduite à soutenir les organisations européennes qui se prêtent au développement et à la poursuite d'éléments importants d'une politique européenne, en pleine coopération avec tous les pays qui le peuvent et qui le souhaitent.

C'est le cas pour l'Union de l'Europe occidentale, la plus petite organisation, celle des sept, comme pour le Conseil de l'Europe, la plus vaste, celle des vingt et un. La France a choisi de les soutenir, de les relancer, d'accomplir, avec ses partenaires, leurs missions propres. Elle exercera la présidence du Conseil de l'Europe à partir du mois de mai.

L'Union de l'Europe occidentale, parce que sans opposition aucune avec l'Alliance atlantique, permet de poursuivre l'affirmation du fait européen à l'Ouest en matière de défense, et de développer une vue d'ensemble sur la totalité des questions posées à ce sujet aux pays membres. En outre, cette organisation est ouverte aux candidats éventuels.

Dans un cadre européen, l'U. E. O. est une invitation à parler de ce qui est possible. La problématique, du moins en ce qui nous concerne, ne se développe pas par rapport à l'Alliance atlantique. Elle se développe en fonction de la volonté politique exprimée par les membres d'assumer aussi en Europe l'élément de défense de la coopération européenne. Les membres de l'U. E. O. sont conscients de ce qu'ils ne peuvent, et pour encore un moment, assumer seuls la charge de la défense de la pointe du continent européen.

En revanche, l'importance politique accordée à l'U. E. O., le rééquilibrage possible des quatre organes entre eux peuvent permettre une réflexion de défense de qualité au sein d'un organisme qui, par certains aspects, présente une grande originalité. Les rôles du comité permanent de l'armement et de l'agence de contrôle des armements nous paraissent pouvoir être développés tant vis-à-vis de l'assemblée que du conseil, car il y a là des instruments certains de crédibilité. Nous espérons qu'à l'occasion du conseil de mai la France pourra faire valoir auprès de ses partenaires le très grand intérêt politique que représente la réactivation de l'U. E. O., en dépit du caractère apparemment limité qu'elle présente aux yeux des partisans du « tout, tout de suite ». Nous souhaitons, monsieur le ministre des affaires européennes, connaître votre sentiment à ce sujet.

Le Conseil de l'Europe, autre élément d'une politique européenne, nous semble être, jusqu'à présent, l'organisation la plus authentiquement européenne, et ce à un double titre : de par sa composition, qui réunit vingt et un pays, alignés, plus indépendants et hors-bloc ; de par sa vocation à traiter des droits de l'homme et de l'identité culturelle.

A ce titre, et du fait qu'il est, depuis maintenant des décennies, le lieu d'élaboration de conventions européennes protectrices des droits essentiels des citoyens des pays membres, le Conseil de l'Europe est vraiment aujourd'hui une organisation, sinon l'organisation européenne exemplaire. Ses institutions prévoyant la possibilité d'une coopération avec les pays européens non membres, notamment dans le domaine culturel, il s'adresse à l'Europe tout entière.

En raison, notamment, des éléments exposés à Strasbourg en septembre 1982 par le Président de la République devant l'Assemblée parlementaire du Conseil, nous souhaiterions, monsieur le ministre des affaires européennes, connaître votre sentiment sur les points suivants.

Tout d'abord, la France devant présider le Conseil de l'Europe à partir du 10 mai prochain, quelles initiatives entendez-vous prendre pour donner à cette organisation, à ce comité des ministres, encore plus d'audience ?

Ensuite, un certain nombre de problèmes se posent à propos des droits de l'homme, dont mention a déjà été faite.

Il s'agit notamment du problème de la Turquie. Il est de la responsabilité de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de décider — et elle le fera lors de la session prochaine — si elle valide les pouvoirs des représentants désignés par l'Assemblée élue par le peuple turc.

Par ailleurs, la France a, le 1^{er} juillet 1982, saisi la commission européenne des droits de l'homme d'une requête dirigée contre la Turquie. Le 6 décembre 1983, la commission européenne des droits de l'homme a déclaré recevable la requête présentée conjointement par la France et quatre autres pays. Pourriez-vous nous faire part, monsieur le ministre, de vos intentions lorsque la commission européenne se prononcera et rendra son avis ?

J'aurais pu aussi évoquer cette question, importante pour le Conseil de l'Europe, de la République dite « du nord de Chypre ».

Je terminerai en vous demandant, monsieur le ministre, si vous ne pensez pas que la lancinante question de la reconnaissance du génocide arménien pourrait être valablement traitée par le Conseil de l'Europe. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la coopération et du développement.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Bien que la gravité des questions qui m'ont été posées appelle quelques développements, j'essaierai, monsieur le président, d'être le plus bref possible.

Je répondrai, tout d'abord, à M. Estier, président de la commission des affaires étrangères, qui m'a interrogé sur mon récent voyage au Viêt-Nam.

Je m'y suis rendu le 19 avril afin d'inaugurer la section française de l'école normale supérieure de langues, premier élément d'un vaste ensemble destiné à devenir une cité universitaire.

Après en avoir très longuement parlé avec le ministre des relations extérieures, j'ai profité de cette occasion pour rencontrer M. N'Guyen Co Thach, ministre des affaires étrangères, et M. Ve Dong Giang, ministre délégué. Je me suis entretenu avec eux de la situation régionale et, plus particulièrement, de la question du Cambodge. Je n'ai pas caché à mes interlocuteurs les préoccupations suscitées dans tous les secteurs de l'opinion publique française par le maintien de la présence militaire vietnamienne au Cambodge et par la situation toujours tendue dans la région. Tout en reconnaissant que ma visite se situait, en effet, dans un contexte marqué par une certaine tension au Cambodge et sur la frontière sino-vietnamienne, où les bombardements chinois avaient été intenses, les deux ministres ont bien voulu laisser entendre que de nouvelles possibilités pouvaient s'ouvrir dans la recherche de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est.

Encore fallait-il que soit consommée l'élimination de Pol-Pot et de ses associés. C'était, à leurs yeux, le problème-clé plus urgent aujourd'hui que la cessation de la menace chinoise ou la fin des « sanctuaires » de Thaïlande. Peut-être y a-t-il là un certain inflexionnement de la position vietnamienne, en tout cas, dans sa présentation.

Les deux ministres vietnamiens ont réaffirmé que Hanoï souhaitait, pour sa part, sincèrement éviter « l'enlisement » au Cambodge auquel la Chine voulait, selon eux, le condamner. Pékin semblait bien se rendre compte des limites de sa pression et de l'inefficacité de sa politique. Cela dit, un accord direct avec Pékin pour régler les problèmes cambodgiens était encore « hors de portée » — je reprends leur expression. Il fallait donc bien que la situation évolue au Cambodge même, que les forces de Kampuchea se consolident et surtout que Pol-Pot et ses associés soient éliminés. Sans Pol-Pot et ses associés, il ne saurait y avoir, aux yeux d'Hanoï, de véritable menace, même chinoise, et les troupes vietnamiennes pourraient alors progressivement se retirer.

Je dois cependant le préciser, je n'ai pas eu le sentiment que, Pol-Pot éliminé, le retrait vietnamien pouvait être immédiat et total. Il faudrait aussi, pour cela, que soit résolu ce que les Viet-Namiens appellent le problème aux frontières de la Thaïlande.

Il reste que les deux ministres ont souligné avec force la volonté d'Hanoï de respecter les aspirations des Khmers, de ne pas maintenir ses troupes et de procéder par retraitements partiels successifs, qu'ils m'ont affirmé avoir commencés.

Puisque vous vous êtes aussi préoccupé de notre coopération avec le Viet-Nam, je vous répondrai, monsieur le président de la commission, qu'en ce qui concerne l'inauguration de la section française le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'éducation nationale, le ministre délégué aux affaires étrangères du Viet-Nam ont tous manifesté leur satisfaction devant la poursuite et le développement des bonnes relations bilatérales entre nos deux pays, dans le domaine de la coopération en particulier, qu'ils souhaitent d'ailleurs voir se développer dans différents domaines. Ces accords de coopération qui ont été reconduits en 1982 se caractérisent par la tenue de la quatrième commission mixte à Hanoï en février 1984, par le volume de l'aide qui a doublé depuis 1981 et progressé de 22,7 p. 100 cette année, d'un montant de 13 millions de francs pour la coopération technique et d'environ 25 millions de francs pour l'ensemble de notre coopération — il se situe au deuxième rang en Asie — enfin par nos interventions qui sont concentrées sur des projets de coopération scientifique : les moyens d'intervention consistent en des missions courtes d'experts, des bourses et la fourniture de matériels d'analyse, de recherche, mais sans la présence de coopérants sur place, du moins pour le moment.

M. Michel Debré a appelé mon attention sur la coopération régionale.

Je tiens tout d'abord à rappeler que quatre Etats des Caraïbes sont éligibles au F.A.C. ; il s'agit de la Grenade, de la Dominique, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent.

Par politique de coopération régionale intégrée, il faut d'abord entendre — et telle est bien la signification du terme « intégrée » — une coopération économique et non politique entre des Etats et des régions et les départements d'outre-mer. La complémentarité économique est telle dans certaines zones — je pense en particulier à l'Océan Indien — qu'il est de bonne règle, me semble-t-il, de pratiquer une politique de coopération à partir des territoires ou des départements d'outre-mer en utilisant les moyens très souvent exemplaires dont ils disposent.

Ce serait faire injure à notre conception de la démocratie que de penser un seul instant que notre coopération a pour but, ou simplement pour conséquence, de déstabiliser nos départements d'outre-mer. Par conséquent, il faut éviter de charger d'une valeur négative un vocabulaire qui n'a pour objet que de décrire une politique de développement favorable à la fois à nos partenaires et à la France d'outre-mer.

Le propos de cet après-midi était certes un peu limité mais beaucoup plus riche en perspectives de développement. Que ce soit dans le Pacifique, dans l'Océan Indien ou dans les Caraïbes, à quoi répond notre objectif ? Il répond à des besoins exprimés par les responsables des territoires ou des départements français mais aussi par les Etats de la région, qui souhaitent une coopération plus directe, plus proche des problèmes régionaux. Dans la mesure où nous favorisons cette politique dans les pays qu'on appelle de la ligne de front, au sein de la S.A.D.E.C., il était donc tout à fait opportun, à la demande très souvent des élus locaux, d'initier une politique de coopération régionale. Il se trouve que notre politique extérieure et en particulier nos objectifs de développement sont bien compris dans les Etats du Sud. Quoi de plus logique, dans ces conditions, que de favoriser des échanges directs dans tous les secteurs ?

M. Michel Debré. N'écartez pas les problèmes d'ordre public et de sécurité.

M. le ministre chargé de la coopération et du développement. Je prendrai l'exemple de l'Océan Indien. Monsieur le député de la Réunion, dans quelques jours, je me propose de signer une convention cadre de coopération universitaire entre les établissements de l'île Maurice et ceux de la Réunion et ce à la demande des différentes parties. Comment, dans ces conditions, ne pas accepter une politique de coopération dans ce domaine, qui va dans le sens d'une meilleure compréhension, d'une meilleure approche, d'un meilleur respect des différences des uns comme des autres ? Ces accords doivent déboucher sur des actions de recherche qui permettront de présenter des projets de codéveloppement.

C'est ce que j'appelle une coopération régionale intégrée. J'ajoute que les lois votées en 1981 et en 1982 sur la décentralisation, qui ont donné de nouvelles compétences aux collectivités locales et en particulier aux régions, nous incitent à prendre en compte ces nouveaux besoins et à décentraliser autant que faire se peut notre coopération en essayant de l'intégrer dans un contexte régional.

A propos de cette nouvelle politique de coopération, je ne peux que souscrire aux propos de M. Alain Vivien, rapporteur du budget de la coopération et du développement, lorsqu'il condamne le refus de certains Etats développés de continuer leur politique d'aide au tiers monde.

Aussi, il est temps de réfléchir et de trouver de nouvelles formules.

Cette nouvelle politique de coopération, que j'ai essayé de vous présenter rapidement cet après-midi, correspond aux aspirations des pays en développement. Toute action de coopération, toute action de développement doit prendre en compte — M. Vadepiéd l'a évoqué — le rôle essentiel de l'aspect socio-culturel. Le projet de développement intégré doit s'articuler dans la spécificité sociale de chaque pays. Un outil de développement, une politique de coopération ne sont efficaces que lorsqu'ils s'appuient sur la culture du pays. Le développement des cultures vivrières en Haute-Volta ou les opérations rurales dans le nord de la Côte-d'Ivoire sont des exemples de projets de développement rural, qui ont permis de prendre en compte l'ensemble des spécificités et des aspirations des populations qui veulent rester dans un cadre déterminé.

Nous sommes arrivés à une époque charnière du développement des Etats du Sud. Un débat est en train de s'amorcer dans la jeunesse, et plus particulièrement dans la jeunesse africaine, le débat entre tradition et modernité. Comment essayer de faire passer l'idée du développement ? A partir des échanges culturels et de l'action des médias. La qualité de notre coopération universitaire peut faire progresser ce débat.

De nombreux accords interuniversitaires ont été signés avec le Maghreb, le Sénégal, la Côte-d'Ivoire, le Cameroun. Aujourd'hui même, avec le ministre de la recherche et de l'enseignement de la Côte-d'Ivoire, j'ai signé un accord cadre en matière de recherche. Nous avons lié trois actions : la formation, la recherche et le développement, étant bien entendu que toute action de recherche, toute action de formation, ne visant pas le développement sera placée, donc rejetée.

M. Vadepiéd a posé la question de la création d'un institut très élargi. Nous sommes en train de travailler sur le projet d'un institut des ressources naturelles de l'université des Nations unies, qui pourrait être implanté dans un pays d'Afrique francophone, probablement en Côte-d'Ivoire, à Yamoussoukro. Nous en sommes à l'élaboration du dossier. La volonté politique est manifeste et soyez assuré que nous veillerons dans ce domaine à ce que la participation de la France soit la plus efficace possible.

On assiste en Afrique à l'émergence d'une nouvelle élite qui a parfois reçu une formation dans notre pays. Il nous appartient maintenant de faire en sorte que la formation permette d'abord de fixer les cerveaux dans leur pays. Nombreux sont les Etats, africains en particulier, qui regrettent que de nombreux cadres qu'ils ont envoyés dans un pays étranger pour y suivre une formation, s'y installent et s'expatrient.

Il nous appartient, en étroite collaboration avec nos partenaires, d'orchestrer les efforts, d'éviter les redondances, d'être économes des moyens humains et financiers. Ainsi, nous ouvrons des voies nouvelles. Je ne doute pas que nous y parvenions.

A plusieurs reprises, les orateurs ont évoqué les problèmes politiques de certains Etats du Sud, faisant référence à l'actualité de ces derniers mois en Afrique.

Le ministre chargé de la coopération et du développement doit tenir compte des aspirations nouvelles des dirigeants, tout en assurant une continuité, une persévérance dans la conduite de projets de développement dont les effets ne deviennent significatifs qu'après une longue période de maturation et d'intégration dans les réalités sociales et économiques des pays.

J'ai rappelé cet après-midi que notre coopération n'était pas figée mais qu'elle s'adaptait aux exigences de jeunes Etats, soucieux d'associer de plus en plus étroitement les populations, les jeunes de mieux en mieux formés et de plus en plus nombreux, au défi du développement.

Qui, ici, pourrait contester cette exigence, ô combien légitime ? Elle s'impose à nous.

J'ai évoqué le travail que nous menons en ce moment avec la Haute-Volta mais aussi avec les pays de la ligne de front pour favoriser leur émancipation économique. Cette liste est loin d'être exhaustive et tous nos partenaires ont adopté courageusement les politiques d'ajustement structurels que leur dicte la crise. Peu de pays développés pourraient imposer de tels changements de cap : augmentation du prix des denrées de base, diminution des importations, diminution des traitements dans la fonction publique.

Ces nouvelles politiques, souvent imposées de l'extérieur par les bailleurs de fonds et trop souvent monétaristes, entraînent une réduction significative de la demande alors que les besoins essentiels ne sont pas couverts.

Je crois utile de rappeler ici que le dialogue Nord-Sud exige de nous une plus grande solidarité. En effet on oublie trop souvent que les efforts sont largement partagés par nos partenaires du Sud et qu'ils ne sont pas sans risques sur le plan politique.

Oui, il faut l'admettre, l'Afrique est en mutation. Sous des formes différentes aux nôtres, le débat démocratique existe et la Guinée vient de nous montrer que des situations peuvent évoluer en quelque temps, que les aspirations à une plus grande justice sont pressantes.

Cette instabilité peut être déconcertante mais elle nous interpelle aussi sur la nécessité d'en finir avec un mal-développement chronique qui s'installe et s'amplifie avec la crise.

Nous ne manquons pas de rappeler dans les enceintes internationales, et particulièrement à Bruxelles, que la coopération avec le Sud est pour l'Europe une stratégie de sortie de la crise.

L'actualité de ces derniers mois nous montre que c'est aussi une exigence politique dans la mesure où trop de fragilité ouvre grande la porte aux entreprises plus ou moins concertées de déstabilisation. Nous devons travailler avec des États qui sont des partenaires, comme le rappelait le Président de la République. Mais le combat pour le développement doit être orienté vers l'homme pour ses droits, dans le respect des différences et pour l'aider à préserver son identité et son patrimoine culturel. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires européennes.

M. Roland Dumas, ministre des affaires européennes. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je me félicite de la qualité du débat, et je vais répondre aux orateurs qui ont évoqué les problèmes de ma compétence, c'est-à-dire ceux touchant à la Communauté européenne.

M. Michel Debré m'a posé une question simple et directe : que comptez-vous faire à Fontainebleau ? Dans une formulation différente, M. Couve de Murville a évoqué le même problème : allez-vous céder, allez-vous abandonner, bref, comment s'engage la discussion du deuxième sommet sous la présidence française ?

Permettez-moi de rappeler tout d'abord qu'à Fontainebleau un grand nombre de problèmes seront évoqués et, comme j'ai eu l'occasion de le dire cet après-midi, de ce qu'il est convenu d'appeler le « paquet » d'Athènes, un seul se pose encore, celui du dossier britannique, et c'est bien sur cela que l'on m'a interrogé. La réponse est aussi claire que la question l'a été : on ne peut envisager, de quelque manière que l'on pose le problème, de décompter dans la contribution nette du Royaume-Uni les prélèvements obligatoires et les droits de douane. Nous avons dit et répété que c'était là une approche inadmissible. Ce point de vue est partagé par les autres membres de la Communauté qui se sont exprimés à ce sujet et rien ne permet de penser qu'ils aient changé d'avis.

M. Michel Debré. Et si vous remboursez ?

M. le ministre des affaires européennes. Telle est la position de la France. Elle est claire ; elle répond, semble-t-il, à votre préoccupation, monsieur Debré.

M. Michel Debré. Non !

M. le ministre des affaires européennes. Mais, monsieur Michel Debré, laissez-moi finir. Écoutez au moins la réponse à votre question.

M. Couve de Murville a parlé à cette occasion des « marchandises », disant : le déroulement est toujours identique, après avoir résisté, on cède. En l'écoutant, je me demandais si ce propos s'adressait bien à l'auditoire d'aujourd'hui ou s'il s'agissait, au contraire, d'une interpellation tardive de l'ancienne majorité ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Maurice Couve de Murville. Cela vous obsède !

M. le ministre des affaires européennes. Ceux qui prônent aujourd'hui la résistance à tout prix avaient déjà cédé en 1978 au gouvernement de Sa Majesté britannique en accordant le principe d'un remboursement...

M. Michel Debré. Je n'avais pas cédé !

M. le ministre des affaires européennes. ... qui n'était pas négligeable ; ils ont renouvelé en 1979 leur erreur, ainsi qu'en 1980 en acceptant un remboursement de 1 175 millions d'E.C.U., ce qui était encore exorbitant, et en 1981 en versant au Gouvernement britannique un remboursement de 1 410 millions d'E.C.U. Voilà quelle est l'origine du différend.

M. Maurice Couve de Murville. Ce que j'ai dit, c'est que vous continuez la même pratique !

M. Jacques Godfrain. Ce n'est pas une raison pour en faire autant !

M. Michel Debré. Ne continuez pas les erreurs d'hier !

M. Maurice Couve de Murville. En effet, vous réitérez exactement les mêmes !

M. le ministre des affaires européennes. Je trouve qu'il faut beaucoup d'audace pour venir donner aujourd'hui des leçons de courage et de vertu à un Gouvernement qui s'efforce de sortir de l'imbroglie diplomatique où d'autres l'ont placé. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Michel Debré a évoqué le problème laitier, et sur ce point je rejoins en partie son analyse. En effet, le problème était évident, et on pouvait le voir venir bien avant 1984.

Je citerai seulement deux chiffres : la production laitière de la Communauté en 1984 serait, si l'on ne prenait aucune mesure, de 105 millions de tonnes, alors que la Communauté ne peut en absorber ou en vendre à l'exportation que 88,5 millions de tonnes. Que fallait-il faire ? Devions-nous céder aux propositions de certains pays communautaires qui suggéraient la coupure brutale de la production laitière avec toutes ses conséquences, ce qui aurait privé de leurs revenus une grande partie des petits producteurs de pays comme la France, ou fallait-il, au contraire, négocier l'étalement dans le temps — ce que nous avons fait — pour obtenir une réduction plus supportable de cette production et pour faire en sorte que des mesures d'accompagnement nationales viennent alléger ce fardeau ?

Vous avez parlé, monsieur Debré, de contraste angoissant entre la surproduction européenne et les insuffisances alimentaires d'autres régions du monde. Il s'agit effectivement d'un problème qui n'est pas simplement moral, mais aussi politique et économique. Le gouvernement de la République s'en est préoccupé. M. le ministre des relations extérieures me rappelait qu'il avait lui-même doublé la dotation du pool du lait et que malheureusement aucune solution n'avait été trouvée. C'est un problème si dramatique qu'il ne faut ni renoncer ni désespérer. J'ai moi-même sollicité un groupe d'experts et de professionnels pour qu'il soit revu dans le sens que vous souhaitez, comme chacun, j'en suis sûr, sur ces bancs.

M. Daillet a évoqué le projet de traité d'union européenne. Il contient de bonnes choses qui sont prises en compte dans la réflexion globale dont j'ai parlé cet après-midi, mais il n'est pas dans nos intentions de régler le problème dans le sens voulu par certains, et notamment par l'instauration de superstructures telles que l'élection du président de la Communauté au suffrage universel. Cela dit, certaines des idées contenues dans ce projet peuvent intéresser bon nombre des défenseurs d'une Europe politique et faire leur chemin.

M. Peyrefitte a évoqué lui aussi, incidemment, le problème de l'Europe. Il était assez plaisant de l'entendre parler des excellentes relations qui auraient existé entre le général de Gaulle et M. Mac Millan, alors Premier ministre du Royaume-Uni. (Rires sur les bancs socialistes.) Je croyais avoir entendu ailleurs que chez les chansonniers la célèbre ritournelle : « Ne pleurez pas Milord ».

M. Michel Debré. C'était amical !

M. Alain Peyrefitte. Je n'ai pas parlé d'amitié mais de respect mutuel.

M. le ministre des affaires européennes. Il était aussi étonnant, monsieur Peyrefitte, de vous entendre parler du grand succès qu'avait rencontré le Président Georges Pompidou lors de son voyage à New York. Chacun a gardé le souvenir de l'accueil qui lui avait été réservé ainsi qu'à son épouse en cette occasion.

M. Maurice Couve de Murville. Il ne s'est rien passé à New York !

M. Alain Peyrefitte. J'ai parlé de son discours devant le Congrès à Washington !

M. Alain Vivian. M. Peyrefitte dit n'importe quoi, c'est bien connu !

M. le ministre des affaires européennes. C'est sans doute la même rigueur historique qui vous a fait parler du rendez-vous manqué à Londres entre le Président de la République française et le Premier ministre britannique. Je puis affirmer ici qu'il n'a jamais été question d'un rendez-vous et que si le chef de l'Etat s'est rendu en Grande-Bretagne le 9 avril 1984, c'était pour présider avec sa Majesté la reine d'Angleterre la cérémonie d'inauguration du J.E.T. Sachez, monsieur Peyrefitte, que le protocole britannique interdit, lorsque la reine est présente à une cérémonie, que le Premier ministre y soit également.

Et pour vous apaiser complètement, sachez également que le Premier ministre britannique sera présent à Paris le 4 mai prochain pour y rencontrer, dans les meilleures conditions, le Président de la République.

M. Guy Vadepiéd. Très bien !

M. Claude Estier, président de la commission. M. Peyrefitte dit n'importe quoi !

M. le ministre des affaires européennes. M. Godfrain a critiqué l'accord laitier et s'est prévalu de l'exception touchant à l'Irlande, oubliant que ce problème — ô combien délicat — avait fait l'objet de propositions concertées de la part de l'ensemble des pays de la Communauté en raison précisément du caractère particulier de ce petit pays pauvre dont l'agriculture est encore peu développée et qui tire l'essentiel de son revenu de sa production agricole. Ce pays avait précisément demandé son adhésion à la Communauté pour se soustraire à la tutelle britannique trop longtemps pesante sur l'économie irlandaise. Cela a donné prétexte à une analyse contre laquelle je m'inscris en faux de l'accord intervenu sur les quotas et de l'ensemble de l'accord laitier.

Je complète à ce propos ce que j'ai dit en répondant à M. Debré : plutôt que de laisser jouer la loi du marché, c'est-à-dire la réduction de la production par l'effondrement des prix, donc l'effondrement du revenu, il est apparu préférable, pour la défense de notre agriculture, de moduler dans le temps et sur deux campagnes cette réduction rendue obligatoire en raison des circonstances, les quotas étant fixés par laiterie, et non par exploitation, comme le proposait la Commission. Les petits producteurs vont être aidés, les producteurs des zones de montagne exonérés...

M. Jacques Blanc. Non !

M. le ministre des affaires européennes. ... et les jeunes agriculteurs continueront à bénéficier d'un statut spécial. Bref, nous avons fait en sorte que les conditions posées à la mise en place des quotas soient la plus légère possible.

M. le président. Monsieur Blanc, vous n'avez pas la parole.

M. le ministre des affaires européennes. M. Godfrain a parlé de l'élargissement. J'ai été extrêmement heureux de connaître enfin la position d'un élu du R.P.R. sur ce problème.

M. Jacques Godfrain. Elle n'a jamais varié !

M. le ministre des affaires européennes. Je vous en donne acte. Il est intéressant pour l'ensemble de la liste que va conduire Mme Veil avec quelques-uns de vos proches, monsieur Godfrain, de savoir que vous êtes définitivement et catégoriquement contre l'élargissement. C'est du reste une position que votre chef de file a réitéré à plusieurs reprises et qui doit poser quelques problèmes à la liste dite « unique » de l'opposition.

M. Alain Vivian. Très bien !

M. le ministre des affaires européennes. C'est ainsi que M. Jacques Chirac déclarait le 30 mai 1979 : « Il y a deux écoles de pensée qui interprètent de façon totalement opposée le traité de Rome et aboutissent ainsi l'une à l'Etat européen, l'autre à l'Europe des Etats. Vous retrouverez la première école sur la liste conduite par Simone Veil, c'est celle de la définition exacte d'une Europe fédérale. La seconde école de pensée, c'est celle du Général de Gaulle, de Georges Pompidou ».

M. Jacques Godfrain. Vous avez cinq ans de retard !

M. Claude Estier, président de la commission. Vous dites que vous n'avez jamais varié.

M. le ministre des affaires européennes. Le 12 mai 1979, il constatait : « Il n'y a aucune convergence entre les deux listes de la majorité parlementaire et c'est mal agir que de faire croire le contraire aux Français. » Le 3 mai 1979, il déclarait : « Derrière Simone Veil, il est frappant de trouver des hommes qui ont toujours milité ouvertement pour une conception supra-nationale de l'Europe. Je ne leur ferai pas l'injure de croire qu'ils n'ont pas été touchés par la grâce mais en politique j'ai appris à me méfier des conversions subites : elles ne durent jamais. » Il était en effet très intéressant de vous entendre confirmer ce point de vue, monsieur Godfrain. Cela va faciliter les débats au sein de votre propre liste.

M. Blanc, le dernier mais pas le moindre, a évoqué le problème des M.C.M., prétendant qu'ils avaient été démantelés par d'autres bien avant nous. Pendant le déroulement du débat, j'ai eu la curiosité de me reporter à un certain nombre d'éléments et de statistiques. En 1978, l'agriculture française a connu le plus fort taux de M.C.M. jamais atteint avec l'agriculture allemande. Or M. Blanc a eu l'amabilité de nous rappeler — ce que j'avais oublié et il me le pardonnera — qu'il avait été secrétaire d'Etat à l'agriculture en 1977 et 1978. (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. Jacques Blanc. Mais en 1980, il n'y avait plus de montants compensatoires !

M. le ministre des affaires européennes. La critique est aisée. Permettez-moi là cependant de me référer à nouveau à de bons auteurs. En effet, le 23 mai 1979, c'était encore M. Jacques Chirac qui déclarait : « Depuis deux ans, ces montants compensatoires ont été dramatiques pour l'agriculture française. On aurait dû exiger leur suppression en allant jusqu'à la crise s'il le fallait. On n'a rien fait, on n'a rien démantelé. »

Vous avez quand même de l'audace, monsieur Blanc, de nous dire aujourd'hui que ce qu'il y a de plus positif dans l'accord obtenu à Bruxelles, c'est-à-dire le démantèlement des montants compensatoires monétaires, ...

M. Jacques Blanc. Que vous avez créés !

M. le ministre des affaires européennes. ... que l'on réclame à cor et à cri depuis des années, n'est pas à mettre au crédit de ce Gouvernement. Ayez au moins l'honnêteté de reconnaître la réalité.

M. Jacques Blanc. Je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi !

M. le président. Vous êtes bien excité, monsieur Blanc ! Vous n'avez pas la parole.

M. le ministre des affaires européennes. Je comprends que ce que je dis vous gêne, monsieur Blanc ; je vous ai cité des chiffres, des dates et des déclarations qui établissent qu'au moment où vous étiez secrétaire d'Etat à l'agriculture on a atteint le record en matière de M.C.M. qui étaient au total de 18 p. 100 avec l'Allemagne. Je m'en tiendrai là pour ce soir, et vous aurez sûrement l'occasion de vous en expliquer.

J'indique à M. Ibanès que je partage son analyse de la crise. Il a raison de mettre au premier plan la nécessité de restaurer la préférence communautaire et d'affirmer que la politique agricole ne doit pas être démantelée. C'est ce que nous avons contribué à faire avec l'accord de Bruxelles et en faisant accepter la réforme de la politique agricole commune. L'intention était justement de la sauver. En assurant la maîtrise des productions agricoles, en évitant les surplus — aujourd'hui, le lait, demain peut-être d'autres produits — et en assurant le soutien des prix et la sécurité alimentaire, on était dans le droit fil de l'esprit et de la lettre du traité de Rome et on se garantissait contre les dérapages possibles de la politique agricole commune. C'est ce qui a été fait, monsieur Ibanès, et je vous remercie de l'avoir souligné.

Vous avez raison, monsieur Blanc, lorsque vous dites que rien n'est plus pernicieux qu'un élargissement bâclé. Et c'est parce que dans le passé un autre élargissement a été bâclé — et j'y ai fait allusion cet après-midi — que le Gouvernement de la République a voulu prendre la négociation à bras-le-corps en considérant les difficultés des régions concernées et en adoptant un certain nombre de mesures que je vais indiquer dans un instant.

M. Blanc m'a demandé — et cette interrogation reprend un peu celle de M. Couve de Murville, ce qui va me permettre de leur répondre à tous les deux en même temps — si nous allons renoncer aux négociations avec l'Espagne si nous n'obtenons pas satisfaction. Cette question a déjà reçu réponse, monsieur Blanc, lorsque vous êtes intervenu dans un débat récent, le 11 avril 1984. Vous avez vraiment la mémoire un peu courte.

M. Jacques Blanc. Il ne m'a pas été répondu !

M. le ministre des affaires européennes. Votre question était la suivante : « Le Gouvernement français a-t-il arrêté les négociations agricoles avec l'Espagne ? Si oui, peut-il s'engager à ne pas les reprendre tant que les règlements communautaires n'auront pas fait la preuve de leur efficacité pour assurer aux producteurs méditerranéens un minimum de garanties ? » M. Souchon, après avoir indiqué que c'était la deuxième fois en dix ans que les prix agricoles étaient fixés à temps, vous avait répondu sur le problème du vin.

M. Jacques Blanc. Non !

M. le ministre des affaires européennes. Je suis en mesure aujourd'hui de dire — et M. Souchon l'avait signalé en incidente en répondant récemment à M. Jourdan — que les négociations sont encore en cours, et que le Gouvernement français a fait inscrire, dans le mandat de la Commission de Bruxelles, que l'acquis viticole devait être revu pour l'ensemble de la Communauté. Tant que le Gouvernement français n'aura pas satisfaction sur ces points, il considérera que la discussion et la négociation ne sont pas closes.

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas une réponse ! Il n'a pas arrêté la négociation !

M. le ministre des affaires européennes. Mme Soum m'a demandé d'être vigilant en ce qui concerne les fruits et légumes. Je pense l'assurer que le Gouvernement le sera particulièrement. Déjà, dans les rencontres bi-latérales avec le gouvernement espagnol, nous avons obtenu que la phase transitoire de dix années se décompose en deux parties : une première phase de quatre années, pendant laquelle aucune des protections actuelles ne sera démantelée, la situation actuelle étant donc prorogée ; une deuxième phase de six années pendant laquelle les dispositifs d'entrée progressive de l'Espagne dans le marché joueront, avec des mécanismes de surveillance et la possibilité d'interrompre les échanges dans un délai de vingt-quatre heures, au cas où les réglementations imposées par la Communauté ne seraient pas respectées. Des organismes de surveillance, ai-je dit, seront mis en place. Le Gouvernement français veillera à la bonne exécution de cette deuxième phase qui devrait permettre, du côté français, d'assurer la protection que réclament légitimement nos producteurs.

J'ajoute que, du côté espagnol, la même demande a été formulée pour les produits sensibles et qu'il existera, par conséquent, un parallélisme de forme et de fond entre les deux mécanismes mis en place qui se dérouleront sur une période de dix années. Ce n'est qu'en 1996, par conséquent, après cette mise en place progressive de ces mécanismes, que l'Espagne entrera enfin dans le Marché commun.

Vous avez aussi légitimement évoqué le problème du vin et indiqué à juste titre, madame Soum, qu'il n'était pas acceptable que des excès se produisent, qu'il ne fallait pas tomber dans le piège de la violence. Le Gouvernement, au travers des ministres concernés, aussi bien le ministre de l'agriculture que le ministre des affaires européennes, a l'intention de protéger la viticulture française. Nous avons obtenu de la délégation espagnole qu'elle accepte les contraintes que le Gouvernement français a exigées. Et la négociation communautaire qui s'engage maintenant reprendra les obligations qui ont été mises à la charge des Espagnols, notamment en ce qui concerne leurs engagements de ne pas augmenter leur production viticole.

La négociation n'est pas encore terminée. Des problèmes restent posés, comme celui de la pêche.

Vous avez indiqué que l'élargissement serait d'autant mieux accepté qu'il s'accompagnera d'un mouvement de solidarité. Le Gouvernement a demandé à la Communauté de faire un effort en ce qui concerne les programmes intégrés méditerranéens. C'est acquis au débat et cela sera de nouveau précisé, si c'est nécessaire, à Fontainebleau.

Par ailleurs, des mesures d'accompagnement seront prises à l'échelle nationale en fonction des conclusions de l'étude réalisée par la mission Macquart dans les régions concernées.

Vous avez ensuite insisté sur la nécessité d'une concertation avec les élus. Cela va de soi, mais cela va encore mieux en le disant. Je me suis moi-même rendu à Bordeaux pour parler avec les élus et les organisations professionnelles des problèmes de l'élargissement. Je me rendrai dans toutes les autres régions concernées pour en débattre, et notamment dans celle que vous représentez à l'Assemblée nationale, madame Soum. Croyez bien que ces questions sont trop sérieuses pour être prises à la légère. C'est donc dans la discussion, dans la rencontre avec les élus et les responsables que l'on trouvera les meilleures solutions pour faciliter l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté.

Mesdames, messieurs, je vous remercie des questions qui ont été posées sur tous les bancs de cet hémicycle. Le Gouvernement et le ministre des affaires européennes en feront leur profit. Les problèmes évoqués sont suffisamment sérieux pour que vous soyez assurés les uns et les autres que nous les prendrons en compte. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures. Dès le début de mon intervention, cet après-midi, j'ai dit combien le Gouvernement était heureux de l'existence de ce débat, venant moins de six mois après le précédent et après bien des rencontres avec la commission des affaires étrangères : M. le ministre des affaires européennes et M. le ministre délégué chargé de la coopération et du développement s'y sont rendus chacun une fois, et moi-même quatre fois en cinq mois.

Mais, au terme de ce long débat, je ressens cependant un sentiment de frustration. Je partage à cet égard l'avis de M. Debré quant à l'organisation de cette discussion. Mais je m'interroge aussi sur la portée des échanges de vue que nous avons pu avoir, notamment en commission des affaires étrangères, quand j'entends pour la quatrième ou la cinquième fois avancer des arguments qui ont pourtant déjà reçu des démentis. L'opposition a-t-elle si peu d'arguments qu'elles doivent les répéter sans cesse ?

Mais puisqu'il en est ainsi, reprenons ces arguments.

Nous aurions changé de politique vis-à-vis de l'Union soviétique a-t-on dit, s'appuyant d'abord sur une citation erronée, puis, enfin, sur la citation exacte. Depuis 1981, nous proclamons que nous ne pourrions pas avoir une relation politique normale avec l'Union soviétique en raison d'actions condamnables telles que l'occupation de l'Afghanistan. Et il est vrai que nous n'avons pas eu de relations normales avec l'U. R. S. S., la normale étant fixée par la pratique antérieure et, je l'ai rappelé tout à l'heure, par un accord en forme entre l'Union soviétique et la France que nous ne pouvons pas appliquer au sommet. Mais nous avons avec l'Union soviétique des intérêts économiques et culturels. Nos fonctionnaires continuent à se voir, nous encourageons leurs entreprises ; des contacts ont lieu au niveau des ministres des relations extérieures. Voilà pourquoi il est bon que, une fois, non pas de manière normale, mais une fois, un entretien ait lieu à ce niveau élevé qui est celui du Président de la République française. Voilà ce que j'ai répondu à plusieurs reprises à l'argument qui m'était opposé, et ce que je serai probablement obligé de répéter encore.

On a aussi prétendu que la décision du Président de la République de se rendre à Moscou aurait été prise aux Etats-Unis, ou en tout cas après avoir obtenu l'accord des Américains. Je répéterai donc, une fois de plus, que l'idée de cette visite a été lancée pour la première fois, devant moi, par M. Andropov en février 1983. M. Andropov représentait bien l'autorité soviétique suprême, et c'est lui qui en a parlé. Puis elle a été débattue de nouveau lors de la visite officielle de mon collègue soviétique à Paris en septembre 1983. Le principe a été agréé en janvier 1984 lorsque nous nous sommes rencontrés à Stockholm, donc bien avant le voyage aux Etats-Unis. Comment pouvez-vous penser qu'une décision aussi importante aurait été prise soudainement et que nous aurions eu besoin de l'autorisation de qui que ce soit pour la prendre ? Vraiment, quelle idée vous faites-vous de la manière dont le Président de la République française et le Gouvernement prennent leurs décisions ?

M. Maurice Couve de Murville. Nous avons le droit de nous interroger !

M. le ministre des relations extérieures. Autre affirmation non moins surprenante, mais qui traduit une mentalité singulièrement inquiétante : ce serait à la suite d'un coup de téléphone de M. Reagan que, dans l'heure qui suivait, le Président Mitter-

rand aurait mobilisé un contingent français de quelque 1 300 hommes pour partir dans la nuit pour le Liban. (*Exclamations sur divers bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Robert Montdargent. C'est du western !

M. André Bellon. De série B !

M. le ministre des relations extérieures. Est-ce là l'idée que vous vous faites de la France ?

Dix fois au moins, j'ai entendu alléguer un prétendu alignement de la politique française au Liban sur celle des Etats-Unis. Or chacun sait que, depuis le début, nous avons eu avec les Américains un débat difficile qui a commencé avec la force multinationale, puisque notre objectif était de permettre à l'organisation de libération de la Palestine de quitter Beyrouth, alors que les Américains n'avaient qu'un souci qui était que l'O. L. P. fût écrasée. Bel alignement, en effet, et qui s'est poursuivi par la suite jusqu'à la négociation qui a préparé l'accord du 17 mai, négociation que nous avons toujours trouvée malvenue, mal cadrée, mal placée par rapport aux Etats voisins. Les événements nous ont malheureusement donné raison. Mais, indéfiniment, j'entends les mêmes arguments sur notre prétendu alignement sur les Américains.

Dans d'autres cas, les affirmations avancées sont tellement surprenantes que l'on en est pour le moins surpris. (*Sourires sur les bancs des socialistes.*) M. le ministre des affaires européennes a relevé quelques interprétations historiquement fort surprenantes. Permettez-moi d'en citer encore quelques autres.

La France aurait été humiliée parce que ni le Premier ministre ni moi-même n'avons pas été reçus par M. Andropov lors des obsèques de M. Brejnev. Mais je rappelle que M. Andropov n'a reçu alors que les délégations gouvernementales conduites par un chef d'Etat ou par le vice-président des Etats-Unis.

M. Jacques Godfrain. Et M. Marchais !

M. le ministre des relations extérieures. En revanche, je suis le seul homme politique occidental à avoir eu un très long entretien avec M. Tchernenko — deux heures — au mois de février. Voilà ce qui nous aurait humiliés !

En Pologne, nous n'avons rien fait, dit-on. Mais on ajoute aussitôt, pour nous le reprocher, que nous avons fait plus que tous les autres. Personnellement, j'aurais des attitudes antisoviétiques mais, par toute mon attitude, je servirais les Soviétiques. On nous accuse de limiter à quarante-cinq minutes la durée quotidienne des émissions de Radio France internationale en polonais. Mais on oublie que les émissions en polonais avaient été interdites par M. Giscard d'Estaing (*rires sur les bancs des socialistes*), ainsi d'ailleurs que les émissions en russe. C'est nous qui les avons reprises.

Enfin, prétend-on, nous ne recevions, parmi les Libanais, que des agitateurs : Nabib Berri et Walid Joublatt. Or j'ai dû rencontrer le président du Liban une dizaine de fois, ainsi que tous les chefs des communautés chrétiennes sans exception, y compris, bien entendu, Pierre Gemayel que j'ai reçu à notre ambassade de Beyrouth parce qu'il n'est pas venu à Paris. Mais je n'aurais reçu que des agitateurs !

M. Loïc Bouvard. On n'a pas dit cela !

M. Jacques Godfrain. Vous dénaturez nos propos !

M. Jean-Marie Daillet. C'est une caricature !

M. le ministre des relations extérieures. Mais passons sur toutes ces affabulations qui n'honorent vraiment pas un tel débat, et venons-en aux sujets sérieux qui ont été abordés.

D'abord, M. Debré m'a posé la question très sérieuse de l'indépendance de la force nucléaire française. Qu'il me permette de lui demander de se reporter au compte rendu analytique de ma première déclaration : j'ai déclaré qu'il n'était pas question de partager l'arme nucléaire, que cela était inimaginable, impossible. L'indépendance de la force nucléaire française est totale, et elle le restera. D'ailleurs, ni le Gouvernement ni M. le Président de la République n'ont été silencieux à ce sujet : notre position a été réaffirmée à maintes reprises.

M. Debré a aussi évoqué deux questions qu'il a reconnu lui-même être mineures.

S'agissant de Mayotte, je lui répondrai que je n'en ai pas la charge. En tout état de cause, la France entend bien garder ses droits de pêche et d'exploitation de la zone économique autour des îles éparses. Cela est clair et net !

M. Michel Debré. Et la souveraineté ?

M. le ministre des relations extérieures. M. Daillet estime que la situation mondiale n'a pas cessé de se détériorer au cours des cinq derniers mois. Je ne le pense pas. Oh, certes, elle ne s'est pas améliorée comme nous l'aurions souhaité, mais, de grâce, n'embouchons pas trop facilement la trompette des sinistres. On a tout de même pu noter, au cours des cinq derniers mois quelques éléments d'amélioration au niveau mondial.

Le premier est le déploiement des Pershing.

M. Jean-Marie Daillet. C'est vrai !

M. le ministre des relations extérieures. Un déséquilibre grave avait été créé par l'existence d'armes nucléaires soviétiques à moyenne portée qui n'avaient pas d'équivalent de notre côté. Des armes équivalentes existent maintenant.

Supposez qu'en raison de la pression des opinions publiques les décisions prises par les partenaires du système intégré de l'O. T. A. N. en décembre 1979 n'aient pu être appliquées. Quelle victoire cela aurait été pour l'Union soviétique et ses alliés ! Le déploiement des Pershing, en dépit de quelques manifestations pacifistes d'hostilité constitue un élément de rééquilibrage d'autant moins négligeable que la conférence sur la recherche de mesures de confiance en matière conventionnelle a néanmoins pu s'ouvrir à Stockholm.

Progrès aussi sur le plan européen : il y a cinq mois, l'ensemble des affaires européennes était noué. Aucune d'entre elles n'était traitée. Le ministre des affaires européennes a souligné que des sujets très importants étaient maintenant traités et que des progrès étaient accomplis. Ce qui était bloqué a été débloqué.

Progrès encore, en dehors de l'Europe cette fois, avec les élections générales en Argentine qui constituent un événement d'une importance considérable pour cette partie du monde.

Enfin, chacun a reconnu que la situation au Liban s'améliore.

Certes, ces progrès ne sont pas suffisants, il s'en faut, mais il est abusif de prétendre que tout se détériore.

J'en viens maintenant à deux points singulièrement importants pour la France et qui nous ont valu bien des reproches.

À propos de notre attitude au Tchad, j'ai entendu s'exprimer des critiques, des inquiétudes, qui sont d'ailleurs également les nôtres, mais je n'ai entendu personne proposer d'agir autrement.

M. Michel Debré. Si, M. de Lipkowski !

M. le ministre des relations extérieures. Personne n'osera dire ce qui se serait passé si nous n'étions pas intervenus au Tchad. En fait c'est facile à imaginer, parce que c'est ce qui s'est passé sous le septennat précédent. Supposons que les Libyens tiennent actuellement tout le Tchad et que les événements que l'on a connus en Afrique dans les régions voisines se soient produits pendant cette occupation totale du Tchad par la Libye. Voyez les menaces qui en auraient découlé. Et que resterait-il de la crédibilité française dans tous ces Etats africains qui attendent de nous que nous démontrions notre capacité à arrêter cette avance des troupes étrangères ? On peut l'imaginer facilement : cette crédibilité serait retombée au niveau où elle était lorsque la France avait laissé la Libye occuper la totalité du Tchad. C'est précisément ce que nous voulions éviter.

Maintenant, que faire ? J'ai déjà indiqué que c'est par la négociation qu'il faut maintenant progresser. Cela implique que nous marquions notre détermination et notre ténacité. Les troupes du colonel Kadhafi ne passeront pas par la force, elles ne descendront pas dans le reste du Tchad. Aussi, elles ne pourront représenter paisiblement une menace ailleurs.

Ma visite à Tripoli, ai-je entendu, aurait été un échec complet. Je crois cependant avoir été entendu sur le point même que je viens d'évoquer, et j'en veux pour preuve le fait que, depuis lors, pas une seule attaque n'est venue du Nord.

Sommes-nous dans l'impasse ? Nous ne le pensons pas. Certes, la négociation n'est pas simple, et je me garderai bien d'en donner les éléments à cette tribune, car cela serait hautement irresponsable. Mais, dans ma déclaration liminaire, j'ai souligné que les difficultés que rencontrent ceux qui voulaient envahir le Tchad sont singulièrement plus grandes que les nôtres. Et si toute perspective de gagner par la force disparaît, s'il se confirme que le Sud et le Centre peuvent être remis en plein développement dans des conditions pacifiques normales, il n'y aura plus d'autres ressources pour ceux qui voulaient envahir que de traiter.

Au Liban, plusieurs orateurs ont reconnu que le processus de réconciliation avait enregistré quelque progrès. Si je reprends ce sujet, c'est pour m'étonner de ce que j'appellerai un contresens, à savoir la dénonciation de Nabib Berri et de ses

amis. Il est essentiel, pour que le processus de réconciliation puisse avancer au Liban, que les Chiïtes y participent. C'est, en effet, la communauté libanaise qui, par son implantation, représente le mieux l'unité du pays, puisqu'elle est répartie sur tout le territoire, contrairement aux autres communautés dont la localisation géographique est plus limitée.

Il est indispensable, par ailleurs, que Nabib Berri et ses amis, qui sont des Chiïtes modérés, personne ne peut le nier, soient en position de s'imposer en face des quelques éléments extrémistes qui, par moment, ont représenté un danger pour la suite. Ce sont les conditions même de la réconciliation. Je suis heureux qu'elles se confirment. Comme je l'ai indiqué à l'orateur qui nous faisait reproche d'avoir reçu Nabib Berri à Paris, je confirme que non seulement nous l'avons reçu, mais que nous entendons bien le revoir, ainsi que tous les autres chefs de communautés libanaises qui veulent bien participer à la réconciliation et, demain, au gouvernement dont l'annonce vient d'être faite.

De toute manière, et je reprendrai ici ce que j'ai dit dans ma déclaration liminaire, nous entendons nous placer dans le respect du droit. C'est d'abord le droit à l'autodétermination. Je l'avais dit pour les Palestiniens et les Sahraouis : j'aurais dû le dire pour les Salvadoriens et les Nicaraguayens aussi. C'est ensuite la condamnation de l'occupation par les troupes étrangères. Je l'ai condamné en Namibie, au Cambodge, en Afghanistan. J'ai oublié, et je le regrette, de condamner à nouveau l'invasion de la Grenade par des troupes étrangères. Je l'ai déjà fait souvent. Je le ferai une fois de plus. Quelles qu'en soient les raisons, on ne peut admettre qu'un pays envahisse un autre sous le simple prétexte qu'il est voisin et qu'il y perçoit ce qu'il appelle une menace.

M. Loïc Bouvard. Il n'y avait plus de gouvernement !

M. Jean-Marie Daillet. Et l'assassinat de M. Bishop ?

M. le ministre des relations extérieures. L'assassinat de M. Bishop n'est pas une raison pour que le Gouvernement américain prenne les affaires de Grenade en main !

M. Jean-Marie Daillet. Il n'était pas le seul !

M. Jacques Godfrain. Ce n'est pas ce qui a été dit, monsieur le ministre.

M. le ministre des relations extérieures. La seule explication que vous trouvez est que M. Bishop a été assassiné — M. Bishop à qui, d'ailleurs, les Américains reprochaient beaucoup auparavant d'être un grand ami de Fidel Castro, ce qui était vrai.

De toutes les manières, disais-je, nous entendons nous placer dans le respect du droit et de quelques grands principes. J'ai déjà eu l'occasion de dire que cela nous paraissait être une des raisons pour lesquelles notre politique extérieure a l'autorité que plusieurs orateurs ont soulignée. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. Le débat est clos.

— 2 —

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi tendant à renforcer les droits des personnes en matière de placement en détention provisoire et d'exécution d'un mandat de justice.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2070, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant ratification des ordonnances n° 84-106 du 16 février 1984 et n° 84-198 du 21 mars 1984, relatives au revenu de remplacement des travailleurs involontairement privés d'emploi et portant modification du code du travail.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2071, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1983 sur le café.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2072, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord international de 1982 sur le jute et les articles en jute.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2073, distribué et renvoyé à la commission des affaires étrangères à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi portant modification du code du travail et de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945, et relative aux étrangers séjournant en France ainsi qu'aux titres uniques de séjour et de travail.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2075, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 3 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Robert Montdargent un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République tunisienne relatif à la formation professionnelle et à la promotion de l'emploi (n° 1999).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2064 et distribué.

J'ai reçu de M. Paul Dhaille un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi autorisant la ratification d'un accord instituant une fondation européenne (ensemble un acte final et un arrangement) (n° 1264).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2065 et distribué.

J'ai reçu de M. Théo Vial-Massat un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'une convention de coopération judiciaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise, relative à la protection des mineurs (n° 1992).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2066 et distribué.

J'ai reçu de M. Xavier Deniau un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et l'organisation de l'aviation civile internationale relatif au statut de l'organisation en France (ensemble deux annexes et deux échanges de lettres interprétatives). (n° 1995).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2067 et distribué.

J'ai reçu de M. Guy Bèche un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, sur le projet de loi sur le développement de l'initiative économique (n° 2002).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2068 et distribué.

— 4 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI ADOPTE PAR LE SENAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 68-1 du 2 janvier 1983 sur les brevets d'invention modifiée.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2074, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, séance publique.

Questions orales sans débat :

Question n° 591. — M. René André avait déjà en l'année dernière l'occasion d'attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre du commerce extérieur et du tourisme, chargé du tourisme sur le caractère déloyal de la publicité de Brittany Ferries, qui assure le transport des passagers et de leurs véhicules de Cork à Roscoff, au détriment de la Normandie.

Il constate avec regret que cette année encore la société Brittany Ferries récidive.

En effet, dans cette publicité, destinée aux Irlandais et vantant les mérites de la ligne de Roscoff, la société Brittany Ferries, subventionnée par le Gouvernement français, fait une comparaison entre le débarquement à Roscoff et le débarquement au Havre ou à Cherbourg.

En soulignant l'intérêt que représente d'après elle un débarquement à Roscoff, elle écrit qu'en ce qui concerne Le Havre, le débarquement se fait au milieu d'une zone industrielle et des embouteillages un samedi après-midi, ce qui ne constitue pas un départ idéal pour des vacances.

Pour ce qui est de Cherbourg, elle écrit textuellement : « ou pire encore, votre arrivée à Cherbourg en plein embouteillage et la descente de la presqu'île du Cotentin, lentement derrière des convois de caravanes ».

La société Irish Continental Line a fait des représentations auprès des commissions irlandaises pour le contrôle de la publicité, qui ont confirmé qu'en ce qui concerne la publicité sur les vacances, celle-ci ne doit ni dérouter les voyageurs ni dénigrer les autres services.

Le secrétaire d'Etat au tourisme a mis en garde le président de Brittany Ferries le 20 juillet 1983 contre de telles pratiques. Il lui demande donc les mesures qu'il compte prendre à l'égard de cette compagnie privée, financée très largement par l'Etat et qui porte atteinte à la Normandie mais aussi à tous les départements et régions de l'itinéraire privilégié des Anglais au départ de Cherbourg et du Havre vers l'Espagne.

Question n° 599. — M. Georges Labazée attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale sur le développement, dans certaines entreprises, de la pratique dite du chômage « partiel total ».

Parmi elles figure l'entreprise de chaussures Bidgain, de Pau.

Celle-ci a suspendu, depuis le début du mois de mars 1984, le contrat de travail de 91 salariés sur les 324 de la société et entend les faire prendre en charge par l'Assedic, au terme des vingt-huit jours de chômage prévu par le code du travail.

Les services extérieurs du travail du département des Pyrénées-Atlantiques n'ont pas admis le paiement de l'allocation spécifique de chômage partiel en considérant qu'il s'agissait là d'une inexécution fautive du contrat de travail et non d'une mesure normale de chômage partiel.

Il en résulte des inquiétudes sur la situation et le niveau de ressources des salariés concernés.

Il lui demande si cette pratique, qui constitue un détournement des procédures prévues en matière de licenciement économique, peut être admise et quelles mesures il entend prendre pour que ces salariés soient garantis de leurs droits.

Question n° 592. — M. Germain Gengenwin expose à M. le ministre de l'économie, des finances et du budget que l'axe transvosgien Nancy — Saint-Dié — Sélestat — Marekolsheim — Fribourg figure parmi les priorités routières alsaciennes et lorraines depuis 1975.

La construction du nouveau pont rhénan de Marekolsheim sera achevée en juin 1984 avec cofinancement par le département du Bas-Rhin et le Land de Bade-Wurtemberg.

La vocation interrégionale et internationale de cette liaison, son intérêt économique vital pour les régions traversées, particulièrement pour le département des Vosges et la moyenne Alsace, sont signalés à l'Etat depuis plusieurs années, afin que toutes dispositions soient prises pour la mise en service de la plate-forme douanière de Marekolsheim en temps voulu.

Son ministère a annoncé la mise en place « d'installations provisoires de contrôle permettant de ne pas différer l'ouverture au trafic de la nouvelle voie transfrontière du nouveau pont de Marekolsheim », mais déclare n'être en mesure d'installer un poste de dédouanement de fret qu'à l'achèvement des bâtiments définitifs.

Il lui demande de lui indiquer dans quel délai son administration pense réaliser cet important poste de passage sur le Rhin.

Question n° 594. — Mme Florence d'Harcourt rappelle à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, chargé des personnes âgées que voici un an, à la demande du Président de la République, le Gouvernement inscrivait au rang de ses priorités la lutte contre la toxicomanie. Et d'inviter « le pays tout entier » à se mobiliser contre ce fléau.

L'heure est venue d'un premier bilan.

A l'occasion de la discussion du budget, elle a interpellé Mme Dufoix, en octobre dernier, laquelle a indiqué qu'une mobilisation sans précédent des services compétents commençait à donner des résultats » et a cité aimablement quelques statistiques. Pourtant, les chiffres ont de quoi laisser songeur. Car quand on sait, par exemple, que seuls sont recensés comme morts par surdose les toxicomanes trouvés morts sur la voie publique et faisant l'objet d'une enquête judiciaire, on doit convenir qu'il importe de soumettre à caution toute référence aux indications chiffrées. Cela n'exclut pas d'ailleurs de les améliorer.

Sur le chapitre des crédits, maintenant, Mme le ministre notait : « le chapitre 47-21 du budget de la D.A.S.S. sera abondé de 5 millions, ce qui représente une augmentation de 400 p. 100 par rapport à 1981 ». Tout effort budgétaire est bienvenu et louable, mais rien ne sert d'indiquer que des crédits seront débloqués si l'on ne rend pas compte de leur utilisation.

Alors que la consommation d'héroïne et de cocaïne d'une part, et que l'usage des solvants d'autre part, progressent de façon terrifiante chez les adolescents, de plus en plus jeunes, il est permis de s'inquiéter de savoir ce qui a été décidé en matière de prévention et de réinsertion des toxicomanes.

Il y a quinze jours maintenant, l'intergroupe d'études des problèmes de la drogue et de la toxicomanie, que l'auteur de cette question préside à l'Assemblée nationale, recevait M. Perriez, président de la commission permanente de lutte contre la toxicomanie, qui lui a exposé le plan de lutte de la commission et ses orientations. Le Gouvernement dispose là d'un instrument efficace, d'une force de proposition et d'action dont il faut tirer parti, afin que ses suggestions ne demeurent pas lettre morte.

Alors, nous avons toutes les cartes en main pour jouer gagnant : nous avons la volonté politique, nous avons les idées et pourtant, nous autres députés recevons tous les jours des parents inquiets de l'avenir réservé à leurs enfants au nom de qui il faut parler aujourd'hui.

Question n° 595. — M. Philippe Bassinet appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale sur les conditions d'application de l'article L. 120 du code de la sécurité sociale relatif aux prestations à caractère social servies par les comités d'entreprise.

Il lui rappelle que le décret indiqué à l'alinéa 4 dudit article relatif au financement des prestations complémentaires de retraite et de prévoyance n'étant pas paru, les unions de recouvrement n'ont pris que des mesures conservatoires : il semblerait normal que les participations du comité d'entreprise aux régimes d'assurances gérés par les mutuelles puissent bénéficier de ces dispositions.

Par ailleurs, il s'étonne que des prestations à caractère exceptionnel et à vocation sociale, telle une aide pour frais de garde ou pour la rentrée scolaire, puissent être incluses dans l'assiette des cotisations réclamées par les unions de recouvrement aux comités d'entreprise au risque de freiner l'action sociale de ces organismes.

En conséquence, il lui demande s'il envisage d'intégrer les avantages en nature servis par les comités d'entreprise dans l'assiette des cotisations.

Question n° 598. — M. Jacques Fleury appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation sur la mise en œuvre de la dotation globale d'équipement.

La dotation globale d'équipement est destinée à regrouper dans un délai de trois ans l'essentiel des subventions spécifiques d'équipement versées jusqu'alors par l'Etat, en particulier aux communes et à leurs groupements.

Avant la décentralisation, l'Etat n'aidait les communes que pour un nombre limité d'équipements, ce qui excluait pratiquement le plus grand nombre des communes rurales qui ne construisaient pas d'équipements susceptibles d'être subventionnés par l'Etat.

De ce point de vue, le nouveau régime représente un progrès évident, toutes les communes étant subventionnées dans l'année de la dépense sur tous leurs investissements.

Cependant, il pose un problème difficile aux petites communes qui, investissant peu en temps ordinaire, peuvent être contraintes exceptionnellement de réaliser d'importants travaux, notamment la construction d'une école, sans commune mesure avec leur capacité financière. C'est le cas de communes rurales en périphérie d'une agglomération qui se développe.

Pour ces communes, l'aide de l'Etat est insuffisante.

Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il pourrait être amené à prendre en leur faveur.

Question n° 593. — M. Gilbert Gantier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions matérielles déplorables dans lesquelles doit fonctionner l'école des langues orientales vivantes, en particulier sa section de japonais qui compte de nombreux étudiants.

Il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour remédier à cette situation inadmissible compte tenu, notamment, de l'importance économique et technique des liens de notre économie avec l'économie japonaise.

Question n° 601. — M. Lucien Dutard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur l'urgence de mesures législatives permettant l'adhésion des collectivités publiques aux coopératives utilisatrices de matériel agricole de drainage.

Cette question, en suspens depuis de nombreuses années, constitue un obstacle au développement du drainage alors que la maîtrise de l'eau est un facteur essentiel de productivité.

Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour promouvoir un débat rapide devant notre Assemblée sur cette question.

Question n° 600. — M. Roger Rouquette appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les perspectives ouvertes par la fusion thermonucléaire.

Le 9 avril 1984, le Président de la République et la reine Elisabeth ont inauguré à Culham en Angleterre l'une des plus remarquables réalisations européennes dans les recherches sur l'utilisation pacifique de l'atome : le J. E. T. (Joint European Torus).

Cette réussite démontre que, lorsque les Européens ont la volonté de mener à bien des tâches communes, ils font aussi bien, et même mieux dans ce domaine, que les Américains ou les Soviétiques.

A l'occasion de cet événement, il lui demande :

— de faire, devant la représentation nationale, le point des perspectives ouvertes par les recherches sur la fusion thermonucléaire ;

— d'indiquer quand il est envisagé que la fusion devienne « opérationnelle » sur le plan de la production d'électricité ;

— de préciser où en sont les recherches sur ce point dans les nations extra-européennes.

Question n° 596. — M. Pierre Bernard appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur l'usine de ciment de Ranteil située sur la commune d'Albi et qui appartient au groupe Ciments Lafarge.

Après plusieurs années sans investissement sur le site, cette société a décidé la fermeture de cette unité de production insuffisamment rentable à ses yeux, sans tenir compte des conséquences pour l'économie locale et bien que le plan social présenté par C. L. F. mobilise des deniers publics issus de « contrats F. N. E. » (Fonds national pour l'emploi). Les élus locaux se sont associés aux travailleurs de l'entreprise pour que des négociations prenant en compte ces données soient envisagées et que le maintien de l'activité cimentière sur ce site permette de ne pas pénaliser un tissu industriel déjà durement frappé par la restructuration charbonnière.

Il paraît donc paradoxal qu'une intervention de fonds publics contribue à l'affaiblissement des capacités industrielles de cette région.

En conséquence, il lui demande quelles initiatives il compte prendre pour que les négociations tripartites demandées depuis le début de l'année par les élus du Tarn et les travailleurs de Ranteil puissent s'engager le plus tôt possible sous sa responsabilité.

Question n° 602. — M. Joseph Legrand interroge M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé de l'énergie sur la nécessité de faire la clarté sur l'utilisation de la subvention des Charbonnages.

Il lui demande de faire le point sur :

1° les charges non liées ;

2° les subventions d'exploitation.

Dans la perspective de la loi de finances pour 1985, il lui demande s'il envisage de modifier la présentation de la ligne budgétaire (45-12) en établissant, outre l'investissement industriel de reconversion, un compte d'exploitation de la houille et de sa transformation ainsi que toutes les charges indépendantes de la production.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 27 avril 1984, à une heure vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.
LOUIS JEAN.

Erratum

au compte rendu intégral de la deuxième séance du jeudi 19 avril 1984.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ADOPTÉS PAR LE SÉNAT

Page 1843, 1^{re} colonne, dernier alinéa de la rubrique 6 :

Au lieu de : « Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2054, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République... ».

Lire : « Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 2054, distribué et renvoyé à la commission de la production et des échanges... ».

Nomination de rapporteurs.

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Lucien Couqueberg a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfant et au statut des pupilles de l'Etat (n° 2013).

M. Jean Giovannelli a été nommé rapporteur du projet de loi portant rénovation de l'enseignement agricole public (n° 2052).

M. Louis Lareng a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, abrogeant la loi n° 263 du 17 mai 1943 et modifiant certaines dispositions du code de la santé publique relatives aux professions médicales et aux auxiliaires médicaux et l'article L. 283 du code de la sécurité sociale (n° 2053).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Roland Bernard a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire relatif aux obligations du service national (ensemble trois annexes et un échange de lettres) (n° 2008).

M. Xavier Deniau a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant la ratification d'un protocole à l'accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique et culturel (ensemble neuf annexes) (n° 2012).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LEGISLATION
ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE DE LA REPUBLIQUE

M. Jacques Roger-Machart a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi sur le développement de l'initiative économique (n° 2002), dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean Foyer a été nommé rapporteur de la proposition de loi modifiée par le Sénat tendant à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités (n° 2040).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mercredi 2 mai 1984, à dix-neuf heures trente, dans les salons de la présidence.

Remplacement d'un député décédé.

Par une communication du 26 avril 1984 de M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, faite en application de l'article L.O. 179 du code électoral, M. le Président de l'Assemblée nationale a été informé que M. Jacques Marette, député de la 17^e circonscription de Paris, décédé le 25 avril 1984, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Bernard Rocher, élu en même temps que lui à cet effet.

Modification à la composition des groupes.

(Journal officiel [Lois et décrets] du 27 avril 1984.)

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA REPUBLIQUE
(80 membres au lieu de 81.)

Supprimer le nom de M. Jacques Marette.

LISTE DES DEPUTES N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE
(14 au lieu de 13.)

Ajouter le nom de M. Bernard Rocher.

Constitution d'une commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif aux rapports entre l'Etat, les communes, les départements, les régions et les établissements d'enseignement privés (n° 2051).

Le président du groupe socialiste ayant demandé la constitution d'une commission spéciale pour l'examen de ce texte, cette constitution est de droit en application de l'article 32 du règlement.

I. — Candidatures présentées par les groupes.

Aux termes de l'article 34 (alinéa 2) du règlement, MM. les présidents de groupes voudront bien faire connaître à la présidence (service des commissions, bureau 6502), avant le vendredi 27 avril 1984, à dix-huit heures, les noms des candidats qu'ils proposent, étant entendu qu'il ne pourra y avoir parmi eux plus de quinze membres appartenant à une même commission permanente.

La nomination prendra effet, en application de l'article 34 (alinéa 3) du règlement, dès la publication des noms au Journal officiel.

II. — Candidatures des députés n'appartenant à aucun groupe.

En application de l'article 33 (alinéa 2) du règlement, « les commissions spéciales peuvent s'adjoindre au plus deux membres choisis parmi les députés n'appartenant à aucun groupe ».

En application de l'article 4 de l'instruction générale du Bureau, MM. les députés n'appartenant à aucun groupe voudront bien faire parvenir leurs candidatures à la présidence (service des commissions, bureau 6502), avant le vendredi 27 avril 1984, à dix-huit heures.

Ces candidatures seront soumises à la procédure prévue à l'article 4 (2^e, alinéas 4 à 10) de l'instruction générale du bureau.

Nota. — Il est indiqué que M. le président a fixé au mercredi 2 mai 1984, à dix-sept heures trente (salle n° 6550), la réunion constitutive.

Organisme extraparlamentaire.

CONSEIL SUPERIEUR DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES
(Renouvellement des trois postes de membre titulaire
et des trois postes de membre suppléant.)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné comme candidats : M. Jean-Marie Alaïze, membre titulaire, et M. Francis Geng, membre suppléant. MM. Jean-Marie Alaïze et Francis Geng ont été également désignés respectivement membre titulaire et membre suppléant de la section de l'assurance des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

La commission des finances, de l'économie générale et du Plan a désigné comme candidats : M. Jean-Jacques Benetière, membre titulaire, et M. Michel Inchauspé, membre suppléant.

La commission de la production et des échanges a désigné comme candidats : M. Charles Pistre, membre titulaire et M. André Soury, membre suppléant.

Ces candidatures ont été affichées et la nomination prend effet dès la publication au Journal officiel du 27 avril 1984.

Elle sera communiquée à l'Assemblée au cours de la première séance qui suivra.

QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

Communautés européennes (politique agricole commune).

604. — 27 avril 1984. — M. Charles Miossec rappelle à M. le ministre des affaires européennes que les derniers sommets européens ont confirmé la difficulté des problèmes qui se posent à la C.E.E. en raison de l'attitude d'obstruction adoptée par la Grande-Bretagne et ceci malgré la position commune prise par l'ensemble des partenaires de celle-ci à l'égard de ses positions. Il est évident qu'actuellement la Grande-Bretagne n'accepte pas la totalité des règles régissant la Communauté, ce qui entraîne, en particulier, un mauvais fonctionnement de la politique agricole commune. La question se pose donc de savoir si face à ce blocage il ne convient pas pour les partenaires de la Grande-Bretagne de prendre des décisions communes concernant cette dernière. On peut constater que le système monétaire européen fonctionne sans la participation du Royaume-Uni et sans que l'ensemble du fonctionnement de la Communauté en soit fondamentalement affecté. Il lui demande s'il n'estime pas, dans la mesure où la Grande-Bretagne maintiendrait les positions qu'elle a prises à l'égard de la politique agricole commune, que de même pour le S.M.E., elle pourrait être incitée par ses partenaires à ne plus participer à celle-ci. Sans qu'il y ait exclusion de la Grande-Bretagne de la C.E.E., il devrait être ainsi possible de mener, à neuf, une politique agricole vraiment commune. Si une telle solution n'était pas retenue, il est à craindre que l'ensemble de la politique de la Communauté économique européenne soit irrémédiablement compromise. Il lui demande quelle est sa position à l'égard de l'hypothèse qu'il vient de lui soumettre.

**Le présent numéro comporte le compte rendu intégral
des deux séances du jeudi 26 avril 1984.**

1^{re} séance : page 1949 ; 2^e séance : page 1979.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	
Assemblée nationale :				
Débats :				
03	Compte rendu.....	95	425	Téléphone } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
33	Questions	95	425	
Documents :				
07	Série ordinaire	532	1 070	TÉLEX 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire	162	238	
Sénat :				
08	Compte rendu	87,50	270	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : — 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; — 27 : projets de lois de finances.
35	Questions	87,50	270	
09	Documents	532	1 031	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : **2,15 F.** (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

